Le genre et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique centrale et de l'Est : bénéfices et barrières

De Doris Buss, Blair Rutherford, Jennifer Hinton et Jennifer Stewart (Université Carleton) ; Joanne Lebert et Gisèle Eva Côté (Partenariat Afrique Canada) ; Abby Sebina-Zziwa, Richard Kibombo et Frederick Kisekka (Development Research and Policy Analysis Center)

GrOW Working Paper Series

GWP-2017-02 – Research Contribution Paper

Réalisé grâce au soutien de l'Université McGill et du Centre de recherche pour le développement international (CRDI). Les documents de travail sont à l'état de projet et sont distribués uniquement à des fins de commentaire et de discussion. Les observations et opinions exprimées dans ce document de travail sont la seule responsabilité des auteurs.

Résumé

L’exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) sur le continent africain est de plus en plus au centre des efforts mondiaux, régionaux et nationaux visant à réglementer le secteur et s'inscrivant dans des initiatives plus larges destinées à accroître les bénéfices nationaux de l'exploitation minière, tout en s’attaquant aux problèmes perçus comme étant liés à l'EMAPE, tels que la violence et les conflits. Ces efforts ne tiennent généralement pas compte de l’importante participation des femmes à l'exploitation minière artisanale (au moins 25-50% des personnes qui s’y adonnent étant des femmes). Le présent document est issu de recherches toujours en cours dans le cadre d’une étude triennale à méthodologie mixte menée sur six sites d’exploitation minière artisanale situés dans trois pays (République démocratique du Congo, Rwanda et Ouganda) dans le but d’examiner la dynamique genrée de l’EMAPE et certaines des contraintes et possibilités pour les moyens de subsistance des femmes dans le secteur. À partir d’analyses spécialisées de l’exploitation minière artisanale dans d’autres pays africains, et puisant dans le savoir de l’économie politique féministe et l’attention particulière qu'elle prête à l’imbrication des activités productives et reproductives, nous examinons : les inégalités structurelles entre hommes et femmes ayant une incidence sur l’accès aux ressources et sur les relations ; les institutions sociales et politiques genrées qui structurent les moyens de subsistance dans le secteur de l’EMAPE, allant des structures familiales aux institutions formelles et informelles fonctionnant dans les zones minières, telles que les comités d’organisation minière dans les sites, les dirigeants miniers, les autorités politiques et coutumières locales et les titulaires de permis ; et les « systèmes de sens » genrés, les discours, les termes et les métaphores qui structurent la manière dont l’exploitation et les activités minières, et les femmes et les hommes dont la vie est intimement liée à ces activités, peuvent être connus. Nous concluons que les rôles économiques et les moyens de subsistance adoptés par les femmes dans les zones d’EMAPE sont à la fois variés et nombreux sur les sites de notre étude. Nous documentons certains des principaux bénéfices pour les femmes, notamment l’acquisition de ressources aidant à la survie économique, tout en signalant brièvement les possibilités d’accumulation et les obstacles à celle-ci. Nos données montrent, premièrement, que les activités d'EMAPE des femmes sont des sources de revenus indispensables pour elles et leurs familles, permettant d’assurer la simple survie, les soins de santé et l'éducation de base, ainsi que la réalisation d’activités d’accumulation qui servent à améliorer la situation des femmes et des personnes à leur charge ; deuxièmement, que les moyens de subsistance des femmes font partie intégrante des contextes sociaux et institutionnels dans lesquels se déroulent les activités d’EMAPE, et qui déterminent la persistance de la pauvreté dans le secteur ; et troisièmement, que l’inégalité entre les sexes est une condition structurante de l’EMAPE. Tout effort visant à améliorer, restructurer ou réglementer l’EMAPE doit également tenir compte des questions de genre dans la conception et la mise en œuvre.

Introduction

L'exploitation et le commerce des ressources naturelles, ainsi que l'approvisionnement en ces ressources, dont les minéraux rares et de grande valeur, sont de plus en plus au centre des interventions visant à renforcer le secteur minier afin de générer une croissance durable et/ou réduire au minimum les conflits et la criminalité. Diverses initiatives mondiales sont en cours en Afrique (et ailleurs) dans le but d'établir et de mettre en œuvre des normes et des mécanismes de surveillance mondiaux, notamment : les initiatives visant à améliorer la gouvernance minière dans les pays riches en minéraux de l'hémisphère sud (par exemple, l'Initiative pour la transparence des industries extractives)[1], les régimes destinés à favoriser des changements dans le comportement des entreprises du secteur extractif (tels que le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque)[2], ainsi que les mécanismes de portée plus régionale qui visent à définir des approches et des priorités communes, tels que Vision minière africaine ou l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (IRRN) de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL).[3] Parallèlement et en lien avec ces initiatives se trouvent d'autres efforts de soutien aux révisions des codes miniers nationaux à l'échelle mondiale, et particulièrement sur le continent africain.[4]

Il est de plus en plus reconnu dans certaines de ces initiatives que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) revêt aussi une grande importance économique et sociale et devrait être intégrée aux efforts de réglementation du secteur minier (Campbell 2004).[5] Bien qu'il puisse être difficile de déterminer le nombre d'exploitantes et exploitants miniers

[1] Décrite sur son site Web comme étant « une norme mondiale visant à promouvoir une gestion ouverte et responsable des ressources extractives », https://eiti.org/fr/qui-sommesnous (consulté le 3 septembre 2016).
[2] Selon la description apparaissant sur le site Web de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Guide présente des « recommandations détaillées pour aider les entreprises à respecter les droits humains et éviter qu'elles contribuent à des conflits par leurs décisions et pratiques d'approvisionnement »: http://www.oecd.org/fr/gouvernementdentreprise/mne/mining.htm (consulté le 3 septembre 2016).
[3] Organe composé de douze États membres de la région des Grands Lacs visant à promouvoir la stabilité régionale et qui a réalisé un travail considérable pour renforcer et harmoniser les régimes juridiques concernant l'exploitation minière dans la région :http://www.icglr.org/index.php/fr/ (consulté le 3 septembre 2016).
[4] Pendant les années 1990, plus de 30 pays africains ont réformé leurs codes miniers et les années 2000 ont connu une autre vague de réforme des lois minières, qui, selon Besada et Martin (2015), constitue une quatrième génération, qui se déroule parallèlement aux régimes transnationaux de l'ITIE et autres. (Voir également Otto et autres, 2006)
[5] Comme l'indique l'Annexe 1 du Guide OCDE. De même, la London Bullion Market Association (LMBA), le Responsible Jewelry Council (RJC) et d'autres associations et organes internationaux ont de tout temps créé des normes visant à protéger la réputation des industries en créant des barrières qui excluent délibérément l'EMAPE de leur chaînes d'approvisionnement mondiales. Ils envisagent maintenant de réviser certaines de ces pratiques d'exclusion, en partie parce que les analyses (devant être publiées en 2017) viendront démontrer que ces initiatives menées par l'industrie ne sont en fait pas conformes au Guide OCDE et signaler également d'autres points faibles (Partenariat Afrique Canada)

artisanaux, selon les estimations, le secteur se serait considérablement développé au cours de la décennie précédente. En 1999, il y avait environ 10 millions personnes travaillant dans l'exploitation minière artisanale dans le monde, et en 2013, ce nombre était estimé à plus de 20-30 millions. Cette croissance est attribuable à différents facteurs, dont la hausse des prix et de la demande de certains minéraux et les conflits armés dans les zones riches en minéraux comme la République démocratique du Congo (RDC) (Buxton 2013, 1). À l'échelle mondiale, des estimations de la Banque mondiale indiquent que 100 millions de personnes travaillent dans le secteur de l'EMAPE ou en dépendent.[6] Le continent africain a fait l'objet d'une attention particulière de la part de certains décisionnaires en raison de l'importante concentration de minéraux se trouvant dans la région, mais aussi en raison de préoccupations au sujet du lien controversé entre l'exploitation minière artisanale en Afrique centrale, les conflits armés et les violations des droits humains. [7]

En même temps que ce régime mondial de gouvernance minière voit le jour, il est de plus en plus largement admis que le genre devrait être intégré aux efforts visant à renforcer l'exploitation minière comme secteur économique durable, ce qui se traduit souvent par un accent mis sur les femmes. La « Vision minière africaine » de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, par exemple, demande expressément l'intégration de l'égalité des genres dans « les politiques, les lois, la réglementation, les normes et les codes miniers » (2009 : 32). Différents bailleurs de fonds (GIZ et la Banque mondiale), organisations intergouvernementales (telles que la CIRGL) et organismes (tels qu'ONU Femmes) ont commencé à promouvoir la prise en compte du genre dans le secteur minier et dans les diverses initiatives destinées à renforcer la gouvernance du secteur minier.[8] Ces initiatives sont encore préliminaires, mais elles ont ouvert un espace politique pour la réalisation d'analyses de genre. Jusqu'à maintenant, cette prise en compte a été limitée et géographiquement inégale.

L'étude la plus importante dont s'inspire le présent document de travail – un examen des moyens de subsistance des femmes dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans trois pays de l'Afrique centrale et de l'Est (la RDC, le Rwanda et l'Ouganda) – prend sa source dans ce contexte politique dynamique où le secteur de l'EMAPE est, et continuera fort probablement d'être, la cible d'interventions politiques. Le genre, superficiellement du moins, semble faire partie des éléments pris en compte dans certaines de ces interventions. Dans ce contexte, le manque relatif de données sur l'intervention du genre dans l'EMAPE et la conduite des activités de subsistance des femmes constitue une lacune importante. Bien qu'il soit connu que l'EMAPE est une activité genrée (Bryceson et autres 2014 ; Cuvelier 2016), et que les

[6] Banque mondiale, page Web « Artisanal and Small-Scale Mining », 21 novembre 2013 (http://www.worldbank.org/en/topic/extractiveindustries/brief/artisanal-and-small-scale-mining, consultée le 16 septembre 2016).
[7] Les minéraux de grande valeur sont aussi associés à la violence armée dans d'autres pays du monde : en Colombie, en Birmanie et en Afghanistan, pour n'en nommer que quelques-uns.
[8] Voir, par exemple, ONU Femmes et Publiez ce que vous payez (2014).

femmes participent bel et bien aux activités de subsistance liées à l'EMAPE (Hinton et autres 2003), on en sait très peu sur les différents types d'activités de subsistance auxquelles se livrent les femmes, sur l'intervention des normes, structures et rapports de genre dans la détermination de ces moyens de subsistance et sur les différences entre les femmes qui sont en mesure de développer leur potentiel d'accumulation et celles qui ne le sont pas. Pour les travaux de recherche et les politiques qui visent à faire plus que de simplement donner aux femmes « une part plus grande d'un petit gâteau » (O'Laughlin 2007; Pearson 2007, 211), des données sur ces questions sont nécessaires pour mieux comprendre l'organisation complexe des sites d'EMAPE et les diverses conditions et contradictions qui influent sur les stratégies adoptées par les femmes dans le choix des moyens de subsistance.

Les questions de recherche auxquelles vise à répondre le présent document sont les suivantes :

1. Quelles sont les conditions discursives et matérielles qui déterminent l'accès des femmes aux ressources économiques et sociales nécessaires pour améliorer leurs moyens de subsistance dans les zones d'EMAPE et le contrôle qu'elles exercent sur ces ressources ?

2. Quels sont quelques-uns des principaux bénéfices de la participation des femmes à l'EMAPE et quelles sont les possibilités d'activités d'accumulation ?

Nous présentons plus loin les conclusions de notre recherche, en les regroupant autour de deux thèmes importants qui sont ressortis de notre projet :

i. Il existe diverses pratiques et présomptions liées au genre qui constituent des barrières empêchant la plupart des femmes d'obtenir de meilleurs bénéfices économiques.

ii. Malgré ces barrières, les femmes peuvent créer des bénéfices économiques à partir de leur participation aux marchés imbriqués des zones d'EMAPE, et quelques-unes parviennent à créer des voies d'accumulation.

Dans le présent document de travail, nous nous servons des données de l'étude pour examiner la dynamique genrée de l'EMAPE et certaines des contraintes et possibilités pour les moyens de subsistance des femmes dans le secteur. La recherche réalisée dans le cadre de ce projet, bien qu'elle ne soit pas encore terminée, permet de comprendre les structures qui définissent les moyens de subsistance et les relations dans le secteur de l'EMAPE et ce qui fait que les différences entre les genres y sont très présentes. La recherche révèle diverses formes d'exclusion des femmes dans les zones d'EMAPE. En même temps, des données de l'étude indiquent que certaines femmes peuvent améliorer leur situation sociale et leurs possibilités économiques en général en travaillant dans les zones d'EMAPE. Si l'on ne prête pas toute l'attention voulue à ces pratiques économiques et rapports d'autorité genrés, les interventions politiques dans le secteur non seulement ne permettront pas de remédier à l'inégalité entre les genres, mais aussi elles pourraient contribuer à aggraver les vulnérabilités des femmes dans le secteur de l'EMAPE. Nous présentons également des données sur les rôles économiques et les

moyens de subsistance adoptés par les femmes dans les zones d'EMAPE, lesquels sont à la fois variés et nombreux sur les sites de notre étude. Étant donnée l'absence relative d'études sur la participation des femmes à l'EMAPE, nous documentons certains des principaux bénéfices pour les femmes, dont l'acquisition de ressources aidant à la survie économique, tout en signalant brièvement les possibilités d'accumulation. Ce faisant, nous faisons ressortir les conditions qui déterminent l'accès des femmes aux ressources économiques et sociales nécessaires pour améliorer leurs moyens de subsistance dans ces zones et le contrôle qu'elles exercent sur ces ressources.

La section qui suit contient des informations sur notre étude, notamment le cadre d'analyse, la sélection des sites et les méthodes de recherche utilisées. La troisième section décrit brièvement comment l'EMAPE s'inscrit difficilement dans les processus nationaux et régionaux d'élaboration de politiques en Afrique, ainsi que certaines des caractéristiques institutionnelles communes aux zones d'EMAPE et en quoi elles sont genrées. La dernière section présente une analyse partielle des données qualitatives et quantitatives recueillies jusqu'à présent, examinant les barrières liées au genre auxquelles se heurtent les femmes du secteur de l'EMAPE sur les sites de l'étude et les bénéfices socioéconomiques que les femmes retirent de leur participation à ces espaces.

Informations sur l'étude

Cadre conceptuel

Pour pouvoir analyser aussi bien les conditions discursives que les conditions matérielles qui déterminent les possibilités de moyens de subsistance pour les femmes dans les zones d'EMAPE, ainsi que les bénéfices et les possibilités d'accumulation, nous partons d'un cadre d'analyse emprunté de l'économie politique féministe pour examiner les moyens de subsistance et les rapports d'autorité dans les zones d'EMAPE. La théorie de l'économie politique féministe permet de se centrer sur les relations de production, de reproduction et d'échange (voir l'analyse de Rai et Waylen 2014) et sur l'importance fondamentale des rapports de genre dans la structuration des économies et des politiques. Elle permet aussi de mettre en lumière le chevauchement et l'imbrication des rapports d'autorité formels et informels, depuis le ménage et le mariage jusqu'à la régularisation des droits de propriété et des droits miniers. L'interdépendance du travail productif et du travail reproductif est au cœur de l'analyse d'économie politique féministe, qui reconnaît que « l'économie reproductive fait aussi une nette distinction entre les possibilités pour les hommes et les femmes de participer à l'activité de marché et détermine leur expérience ultérieure de cet emploi ». (Barrientos et autres 2003, 1515)

Dans notre approche, l'analyse de genre part de l'idée que le genre représente une relation ou une institution sociale qui est « enchâssée dans tous les processus sociaux de la vie quotidienne et de

l'organisation sociale » (Risman 2004, 430-1). Travailler sur cette base signifie qu'il faut prêter attention non seulement aux manifestations des « différences de genre » – c'est-à-dire les différences dans le traitement réservé aux personnes qui apparaissent comme « femmes » et comme « hommes » – mais aussi à la façon dont le genre structure les différences sur le plan des ressources matérielles, les moyens sémiotiques par lesquels les valeurs sont encodées et classées (par ex. langue, habillement, caractéristiques physiques, comportement, etc.), les rapports quotidiens qui modèlent et contestent le genre et les catégories de connaissances mêmes qui nous permettent de donner un « sens » à nous-mêmes et à nos sociétés (Butler 1993 ; Risman 2004).

Selon cette conception, pour étudier l'intervention du genre dans la structuration des moyens de subsistance liés à l'EMAPE, il faut une approche qui ne se limite pas à situer les femmes par rapport aux hommes. La géographe féministe Kuntala Lahiri-Dutt (2012) a démontré avec autorité que la lecture du secteur minier du point de vue de la binarité de genre entraîne une conception réductrice des femmes qui les présente invariablement comme des victimes passives de l'exploitation minière. Non seulement s'agit-il d'une représentation inexacte des femmes, mais elle occulte les « contextes sociaux et matériels ou les conceptions historiques des femmes et du travail » (2012, 200). Ce qu'il faut, conclut-elle, c'est prêter une plus grande attention aux « rôles et relations de genre dans les communautés minières » (200, 201), pour comprendre en quoi et pourquoi les femmes et les hommes interagissent différemment avec l'exploitation minière et en subissent des effets différents.

L'analyse de Lahiri-Dutt rejoint les conclusions des vastes recherches en économie politique féministe qui démontrent que des modes de subordination des femmes s'entremêlent aux économies formelles et informelles sous des formes complexes qui vont au-delà du fonctionnement d'une division du travail selon le genre (Turshen 2016). Les femmes et les filles « portent leur position sociale » en elles (Elson et Pearson 1981 ; Pearson 2014, 21). L'échange de main d'œuvre dans les économies informelles, par exemple (Kabeer 2012, 9) est déjà fortement genré et stratifié, notamment en fonction de l'origine raciale, ethnique ou régionale. Les femmes explorent les moyens de subsistance possibles dans le cadre d'institutions sociales genrées (O'Laughlin 2007; Whitehead 2007), de rapports d'autorité et d'autres formes de dépendance qui sont elles-mêmes « complexes et changeantes » (Whitehead 2007, 15), notamment sur les sites d'exploitation minière industrielle (Benya 2015a, 2015b).

Ainsi, pour déterminer comment les femmes pourraient améliorer leurs moyens de subsistance, il faut étudier attentivement comment le genre sert à structurer les moyens de subsistance et comment les femmes naviguent dans ces structures. Naila Kabeer (2012, 24) signale qu'une des « importantes questions de recherche relatives à l'entreprenariat féminin [a] pour but de découvrir ce qui explique leur prédominance à l'extrémité informelle orientée vers la survie du spectre des entreprises, où les preuves d'un choix actif sont rares ». Il ne s'agit pas seulement, dit-elle, de savoir « ce qui différencie les entrepreneurs hommes des entrepreneurs femmes, mais il s'agit aussi de savoir ce qui différencie les entrepreneurs femmes à différents points du continuum ». S'il apparaît que la grande majorité des entreprises des femmes se concentre

généralement à « l'extrémité de survie » du spectre, il faut davantage de données sur le pourquoi et le comment de cette situation. (24, 31).

Le présent document de travail vient combler certaines de ces lacunes relevées par Kabeer. Pour ce faire, nous examinons comment les moyens de subsistance des femmes dans les zones d'EMAPE s'entremêlent aux normes de genre et aux institutions genrées plus larges et sont déterminés par celles-ci. Ces normes et institutions donnent forme à des voies économiques, qui comportent diverses barrières, ainsi qu'à des formes d'agencéité pour les femmes. Pour les « moyens de subsistance », nous examinons les rapports de production et d'échange en ce qui concerne les activités minières. Nous examinons notamment la division du travail (qui accomplit quelles tâches), les moyens de production tels que les outils utilisés et la terre (et qui y a accès ou en a le contrôle), le recours au crédit et les formes de rémunération. Nous mettons particulièrement l'accent sur les bénéfices matériels que retirent les femmes de leur travail dans les zones d'EMAPE.

Nous signalons qu'une analyse plus complète des moyens de subsistance existant dans les zones d'EMAPE tiendrait compte également des femmes œuvrant dans les services auxiliaires dans les zones minières, les secteurs résidentiels adjacents et les lieux de vente des minéraux (ex. alimentation, réparations, outillage, travail sexuel), et comporterait un examen plus approfondi des filières de produits de base. Une telle analyse apporte une vision plus vaste des différents liens économiques centrés sur l'EMAPE, ou qui se recoupent avec l'EMAPE, dont plusieurs concernent de nombreuses femmes. Nous avons cependant décidé de mettre surtout l'accent sur les femmes s'adonnant à différentes tâches directement liées à l'exploitation minière (c.-à-d. l'extraction, le transport des minéraux, le traitement des minerais), afin de mieux comprendre ces pratiques de subsistance et comment celles-ci se constituent à partir de normes de genre et de rapports d'autorité et de pouvoir.

Les présomptions et justifications liées au genre utilisées pour constituer les rapports de production et d'échange sont un point central. À cet égard, nous tenons compte des termes et expressions utilisés par différents acteurs pour justifier la division du travail (ex. pour la sécurité des femmes, par peur de la violence sexuelle, parce que les femmes ne sont pas courageuses, et ainsi de suite). Le concept de « normes de genre » est important ici. Nous examinons comment les normes concernant le comportement, les responsabilités, le travail et le corps des hommes et des femmes s'expriment dans le discours et dans la pratique, et comment elles contribuent à structurer les activités dans l'EMAPE.

Les normes de genre sont produites, renforcées, révisées et possiblement mises en doute par des institutions. Un facteur déterminant qui influe sur les possibilités économiques des femmes dans les économies d'EMAPE réside dans les rapports d'autorité qui ont une incidence sur les formes d'agencéité des femmes et des hommes et déterminent les stratégies que les femmes utilisent pour essayer de tirer profit de leurs pratiques de subsistance. En mettant l'accent sur les « rapports d'autorité », nous suivons une approche plus large que de simplement tenir compte des

structures formelles dont l'influence peut être très variable. Nous examinons particulièrement la dynamique genrée de celles et ceux qui peuvent influer sur la vie des autres dans les zones minières. Il peut s'agir de fonctionnaires, d'autorités traditionnelles, d'investisseurs ou de courtiers, de politiciennes ou politiciens, de membres de forces armées étatiques et non étatiques, de titulaires de permis, de patronnes ou patrons des mines, de sous-traitants ou autres « personnes importantes » qui peuvent contrôler la force de travail des autres ainsi que celle au sein des familles, des mariages, des ménages et autres institutions. Nous prêtons une attention particulière à la manière dont les présomptions liées au genre (concernant les femmes, les hommes, les filles, les garçons, les épouses, les maris, les mères, les pères, etc.) influencent et imprègnent ces rapports d'autorité et conceptions de « leadership » plus généralement, produisant ainsi certaines relations et dispositions sociales à l'aide de ce que Michel Foucault appelle le « pouvoir » : mode d'action sur les actions des autres. Prêter attention à ces diverses institutions, signalons-le, permet de définir un contexte plus précis pour les rapports de pouvoir/autorité et les relations sociales qui influent sur la dynamique de genre que celui présenté dans une grande partie des discussions sur les politiques concernant la formalisation.

En résumé, nous examinons : les inégalités structurelles ayant une incidence sur l'accès aux ressources et sur les relations ; les institutions sociales et politiques genrées qui structurent les moyens de subsistance dans le secteur de l'EMAPE, allant des structures familiales aux institutions formelles et informelles fonctionnant dans les zones minières, telles que les comités d'organisation minière dans les sites, les dirigeants miniers, les autorités politiques et coutumières locales et les titulaires de permis ; les « systèmes de sens » genrés, les discours, les termes et les métaphores qui structurent la manière dont l'exploitation minière et les activités minières, et les femmes et les hommes dont la vie est intimement liée à ces activités, peuvent être connus. Nous identifions ainsi certains des principaux rapports de pouvoir/autorité intervenant dans l'exploitation minière artisanale qui doivent être analysés pour mieux comprendre les difficultés sexospécifiques et les possibilités pouvant se présenter pour les moyens de subsistance de femmes dans ce secteur (Figure 1).

Notre étude examine donc la façon dont les normes et les institutions genrées déterminent les possibilités et les pratiques de subsistance des femmes dans les zones d'EMAPE. Il est important de souligner que plusieurs de ces normes et institutions ne se trouvent pas exclusivement dans les zones d'EMAPE, mais existent et fonctionnent dans d'autres coins de ces trois pays et dans la région en général. La remise en question des normes de genre et des institutions genrées dans les zones d'EMAPE pourrait aussi nécessiter des efforts plus importants pour améliorer l'égalité entre les genres. Néanmoins, ce qui nous intéresse, c'est de voir comment celles-ci s'articulent dans les zones d'EMAPE pour engendrer différentes inégalités et barrières économiques pour les femmes tout en leur offrant des possibilités relatives d'améliorer leur situation et celle de leur famille sur le plan social et matériel. Une telle amélioration pourrait être qualifiée d'autonomisation économique, mais nous n'utilisons pas cette expression car elle est généralement associée à un modèle libéral et volontariste d'agencéité qui, comme l'ont signalé

plusieurs spécialistes féministes, minimise l'importance des relations économiques et affectives de dépendance et d'interdépendance qui influent sur les choix économiques des femmes. (Cornwall 2007 ; Kabeer 2012 ; Cornwall et Rivas 2015). FIGURE 1. CADRE D'ANALYSE

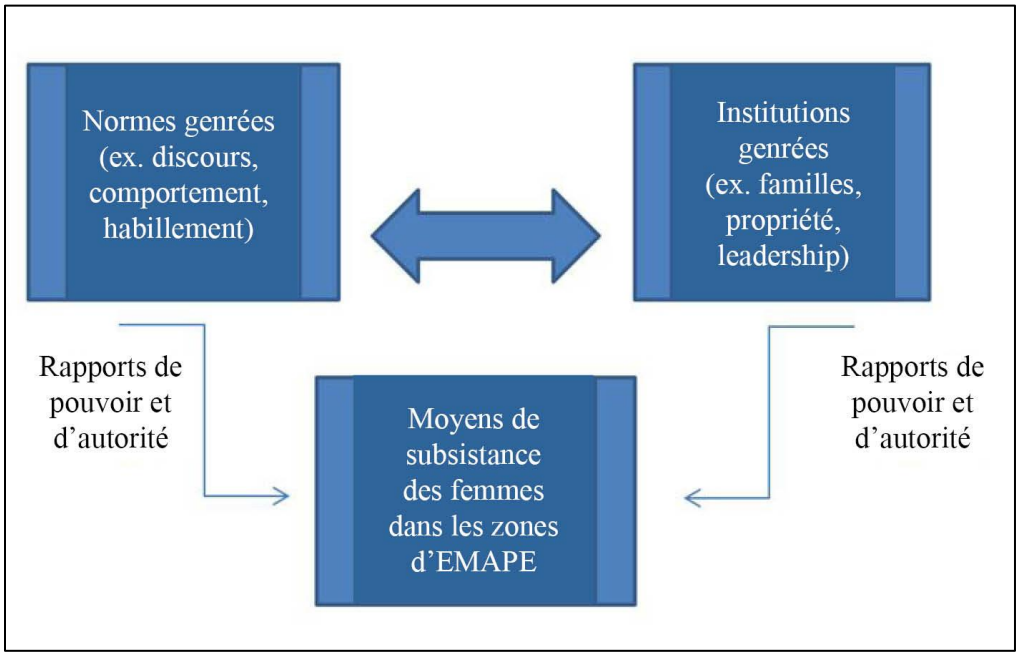

Sélection des sites

Les zones d'EMAPE sont souvent situées dans des régions éloignées et difficiles d'accès. En raison de la pauvreté qui persiste à l'intérieur et aux alentours des zones minières, ainsi que de la nature du travail, la recherche de moyens de subsistance est une urgence quotidienne. Les communautés des alentours des zones minières, selon la nature de la mine, fonctionnent souvent généralement dans des langues locales de la zone, ou des communautés et pays d'où les populations ont migré en quête de moyens de subsistance. Pour saisir la complexité de l'ordre social et économique d'une zone minière, il faut y consacrer du temps et s'y rendre plusieurs fois. Ces différents facteurs posent des difficultés pour la collecte de données. Les recherches à méthodologie mixte sont essentielles pour révéler la structuration complexe des moyens de subsistance à l'intérieur et aux alentours de la zone minière.

Compte tenu des coûts associés à la réalisation d'une recherche aussi intensive, nous avons sélectionné six sites, deux dans chaque pays. Comme les responsables de politiques d'EMAPE dans la région s'intéressent principalement aux 3TO – étain, tantale, tungstène et or –, nous avons sélectionné un site de 3T et un site aurifère en RDC et en Ouganda et deux sites de 3T au Rwanda (où l'exploitation de l'or est limitée) : une zone d'orpaillage artisanal dans la province de l'Ituri, RDC ; une mine artisanale d'étain et de tungstène dans la Province du Sud-Kivu, RDC ; une petite mine d'étain et de tantale dans la Province du Sud, Rwanda ; une petite mine de

tungstène dans la Province du Nord, Rwanda ; une mine d'or dans la Région centrale de l'Ouganda ; et une mine d'étain dans la Région occidentale de l'Ouganda. L'enquête comprend également une mine d'or dans la Province du Sud-Kivu, dont l'étude est financée à même un autre projet (la Figure 2, ci-dessous, montre l'emplacement général des sites de l'étude).[9] L'organisation et la gouvernance de chacune des six zones minières sont uniques, tenant compte d'une pluralité d'arrangements juridiques, de la nature du minerai, de l'emplacement, de l'existence d'autres moyens de subsistance et du contexte général de sécurité nationale.

FIGURE 2. EMPLACEMENT GÉNÉRAL DES SITES DE L'ÉTUDE

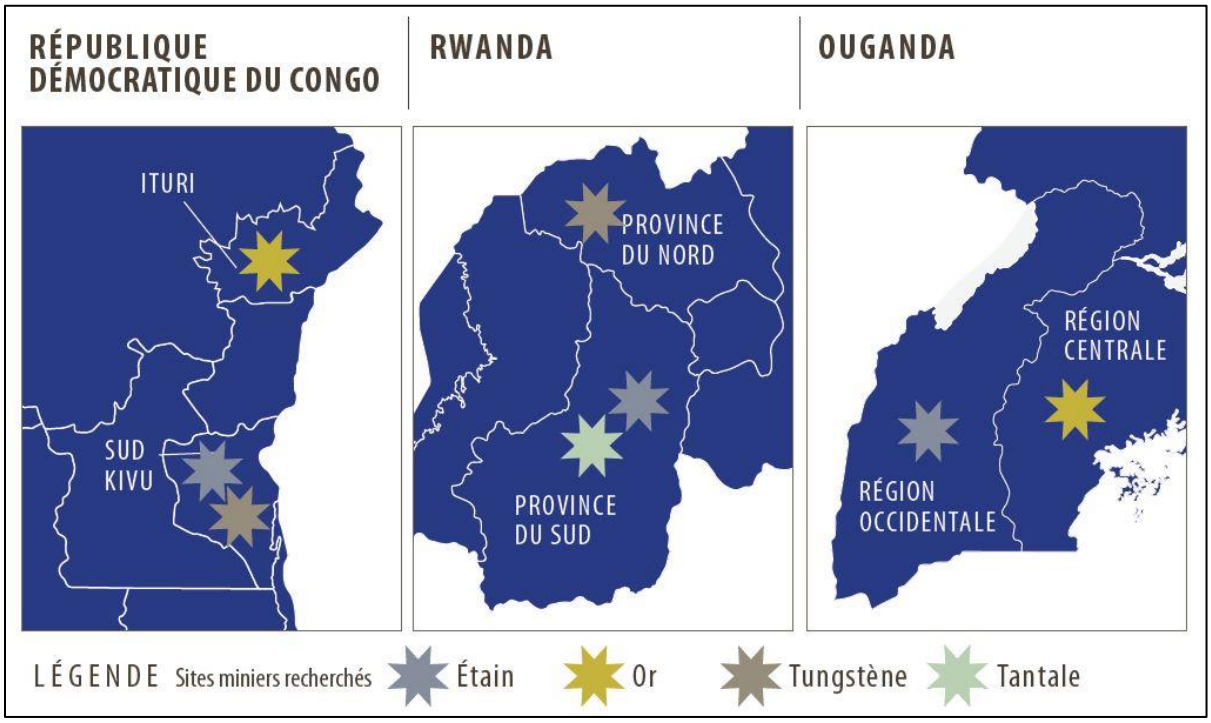

Méthodologie

Pour analyser les conditions discursives et matérielles qui déterminent les moyens de subsistance des femmes dans les zones d'EMAPE et identifier les bénéfices potentiels pour les femmes, nous avons fait appel à une stratégie de recherche à méthodologie mixte. Les méthodes appliquées pour cette étude, qui s'est déroulée sur deux ans et demi et a comporté plusieurs visites dans les six zones minières, sont, entre autres, l'observation participante, des groupes de discussion, une

[9] Les sites de l'étude sur le terrain ont été sélectionnés à partir d'une analyse des facteurs suivants : atténuation des risques – questions de sécurité (sur le site et en cours de route) ; accessibilité – capacité d'accéder au site ; nombre de femmes et d'hommes se consacrant à l'exploitation minière et travaillant dans des secteurs secondaires dans la zone minière (par ex. production et vente d'aliments) ; les cadres de gouvernance visant à formaliser les activités minières, tels que, par exemple, sites autorisés à participer aux programmes de certification des produits de base, introduction de droits ou de permis, présence d'associations formelles ; consultations auprès de registres/bureaux nationaux de délivrance de permis d'exploitation minière ; et consultations auprès de personnes travaillant dans les zones d'EMAPE, et d'autorités les gouvernant, pour s'assurer qu'elles s'entendent.

enquête qualitative et quantitative et des récits de vie. Les méthodes mixtes étaient complémentaires et cumulatives. Compte tenu de la complexité des rapports d'autorité qui déterminent les moyens de subsistance des hommes et des femmes et de la méfiance généralement observée envers les personnes de l'extérieur dans les zones d'EMAPE, du fait de la légalité souvent incertaine de cette activité économique, il nous fallait établir la confiance pour acquérir une connaissance approfondie de ces sites d'étude. Au début de 2015, les équipes de recherche ont fait de l'observation participante pendant plus d'une semaine dans chaque zone minière, suivant une directive (s'inspirant de Heemskerk 2005 ; Eftimie et autres 2012) qui leur avait été donnée, examinant les grandes lignes de l'organisation sociale de l'exploitation minière, notamment, les rapports de gouvernance, en prêtant particulièrement attention à la dynamique de genre. Le premier séjour a aussi servi à présenter l'étude aux communautés de la zone minière et à identifier des points focaux mixtes - une femme et un homme par site - pour le projet de recherche. Les chercheuses et chercheurs et les points focaux mixtes des trois pays se sont ensuite réunis avec toute l'équipe de recherche à Kampala, Ouganda, pour partager leurs résultats et pour suivre une formation à l'analyse de genre, à la recherche sur l'exploitation minière artisanale et aux méthodes nécessaires pour la suite de la recherche. Ce type d'approche de recherche « par étapes » (Banque mondiale 2015) a aussi été utilisée aux étapes suivantes de l'étude.

Des discussions de groupes de réflexion ont ensuite été menées pendant le deuxième séjour de recherche avec différentes parties prenantes identifiées au cours de la phase d'observation participante, et en se servant de questions formulées à partir des conclusions de cette première phase de la recherche. Soixante discussions de groupes auxquelles ont participé plus de 400 personnes ont été tenues dans les trois pays. Les groupes étaient surtout composés uniquement d'hommes ou de femmes s'adonnant à différentes tâches (femmes chargées du traitement des minerais, creuseurs, acheteurs, creuseuses, etc.) et quelques groupes étaient mixtes.

L'analyse de ces deux phases de recherche qualitative a servi à élaborer l'enquête, qui a été mise à l'essai, corrigée, puis effectuée pendant la première moitié de 2016. L'enquête a été traduite de l'anglais au français at au kinyarwanda, et réalisée auprès de communautés parlant le kiswahili, le kiswahili congolais, le luganda, le kinyarwanda et le runyankore. Les réponses à l'enquête ont été surtout rédigées en français ou en anglais, mais certaines ont été rédigées en kinyarwanda au Rwanda ou en kiswahili en RDC. Elles ont ensuite été traduites soit en anglais ou en français par les chercheuses et chercheurs qui comprennent ces langues. Des réponses en français ont ensuite été extraites de l'enquête et traduites en anglais pour fins d'analyse.

Concernant la taille de l'échantillon, l'objectif était d'au moins 120 personnes répondantes, dont la moitié étaient des femmes. L'enquête a été effectuée auprès de 878 personnes dans sept zones d'EMAPE (les six mines visées par ce projet-ci ainsi qu'une autre mine en RDC, avec un financement distinct), dont 407 femmes et 471 hommes (Tableau 1). Les chercheuses et chercheurs qui ont effectué l'enquête avaient reçu pour consigne de suréchantillonner les

femmes, qui représentent généralement une proportion moindre des personnes qui travaillent à la mine. Une autre consigne était de ne pas interroger uniquement les exploitantes minières et exploitants miniers, mais aussi quiconque arrive dans la zone minière pour s'assurer un moyen de subsistance, en se livrant, notamment à : la gestion, la prestation de services alimentaires, la fourniture de matériel, l'achat de minéraux et au travail du sexe. En Ouganda, l'équipe de recherche a privilégié particulièrement les femmes qui s'adonnent directement à l'exploitation minière, plutôt que d'offrir des services auxiliaires. L'autorisation a été obtenue de chacune et chacun des répondantes et répondants et il leur a été demandé s'ils souhaitaient se réunir dans un lieu plus intime. Certains résultats n'ont pas pu être divulgués pour respecter la promesse de confidentialité.

Les femmes ayant été suréchantillonnées, nous ne pouvons pas conclure que la proportion d'hommes et de femmes dans l'échantillon est représentative de la population. Nous assumons le caractère aléatoire de l'échantillon des sous-groupes d'hommes et de femmes, ce qui fait que les différences observées entre les hommes et les femmes sont représentatives de la population. Étant donné le peu d'information qui existe sur les personnes travaillant dans ces zones minières, cette enquête était une démarche unique visant à mesurer la vie dans ces mines. En raison de cette situation, il a été difficile de créer un échantillon stratifié car nous ne savions pas quelles seraient les strates.

Les principales limitations de l'enquête sont les suivantes :

i. sur certains sites de l'étude, la taille de l'échantillon cible de femmes n'a pas été atteinte ;

ii. l'échantillon général n'était pas purement aléatoire ;

iii. les sites de l'étude étaient trop peu nombreux et l'échantillon trop petit ;

iv. en raison de ii et iii – les résultats ne sont pas nécessairement généralisables pour chaque pays, mais ne font que donner un aperçu de la situation ;

v. compte tenu de la petite taille de l'échantillon, le champ d'analyse se limite à une ou deux variables.

TABLEAU 1 — RÉPARTITION HOMMES-FEMMES (*N*, %)

Genre	Rwanda-Province du Sud	Rwanda-Province du Nord	RDC-Province du Sud-Kivu*	RDC-Province de l'Ituri	RDC-Province du Sud-Kivu	Ouganda-Région centrale	Ouganda-Région Ouest	Total
Hommes	91	80	63	94	35	57	51	471
	60,67	76,92	63,00	61,84	26,12	47,5	43,22	53,64
Femmes	59	24	37	58	99	63	67	407
	39,33	23,08	37,00	38,16	73,88	52,5	56,78	46,36

Total	150	104	100	152	134	120	118	878
	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: données propres 2016.

*Financé séparément du projet CEDEF.

Des entretiens destinés à recueillir des récits de vie ont aussi été menés sur chacun des sites de l'étude avec quatre à cinq femmes et hommes dont la vie illustre parfaitement les caractéristiques genrées des débouchés économiques ou y déroge. Les chercheuses et chercheurs les ont sélectionnés après avoir compris la division genrée du travail qui prédomine dans les zones d'EMAPE au cours des phases précédentes de la recherche. Les entretiens ont apporté d'autres éléments sociaux permettant de comprendre les rapports d'autorité qui déterminent la différenciation des pratiques économiques selon le genre.

La collecte et l'analyse des données nous a permis de bien comprendre différentes caractéristiques de la dynamique de genre qui détermine les moyens de subsistance des femmes dans les zones minières. Nous avons appris que chaque zone minière était assez distincte quant à son mode de gouvernance, même à l'intérieur d'un même pays, ce qui porte à croire que nos données auraient pu être très différentes si nous avions sélectionné des zones différentes. Néanmoins, l'analyse de nos données qualitatives et quantitatives a apporté un éclairage riche d'enseignements sur ce qui semble être une dynamique de genre courante sur les sites de l'étude et, selon nous, dans les zones d'EMAPE de l'Afrique centrale et de l'Est en général, apportant de nouveaux éléments pour comprendre les barrières et les possibilités pour les moyens de subsistance des femmes dans ce secteur.[10]

Le genre et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique

L'accent que nous mettons sur l'importance des normes et des institutions genrées dans la détermination des possibilités de moyens de subsistance pour les femmes dans le secteur de l'EMAPE correspond également aux initiatives plus larges d'élaboration de politiques et de règlementation concernant l'EMAPE. Dans cette section, nous présentons brièvement certaines des caractéristiques institutionnelles de l'EMAPE, notamment les aspects genrés, et le rôle des décisionnaires ainsi que des bailleurs de fonds dans leur configuration. Nous entendons ainsi situer les conclusions de l'étude dans le contexte général du secteur et de l'espace politique où il occupe une place toujours plus importante.

Bien qu'il n'existe aucune définition uniforme de l'EMAPE et que les codes juridiques varient quant à la manière de définir l'exploitation minière artisanale et l'exploitation minière à petite échelle, il existe un certain consensus au sujet des principales caractéristiques de ce type

[10] Ce qui nous intéresse dans cette étude, ce n'est pas de faire une comparaison des dynamiques de genre en rapport avec différents types de mines, de minéraux et de contextes nationaux.

d'exploitation minière. Ayant peu recours à la technologie, et parfois pratiquée sans permis ni autorisation officielle des autorités publiques, ce qu'il est maintenant convenu d'appeler « exploitation minière artisanale » est un moyen de subsistance raisonnablement accessible, quoique souvent dangereux et incertain. C'est une activité au rendement relativement faible, pratiquée à l'aide d'outils rudimentaires, qui nécessite peu d'investissement en capitaux et qui est un moyen de subsistance indispensable pour des centaines de milliers de personnes sur le continent africain à un moment où d'autres secteurs, comme l'agriculture, se dégradent.[11] « Exploitation minière à petite échelle », pour sa part, désigne les activités minières qui sont généralement un peu plus mécanisées que l'exploitation minière artisanale et il est également plus probable qu'une entité juridique, telle qu'une compagnie, soit reconnue comme titulaire de permis de la zone minière.

Malgré le grand nombre de personnes se consacrant à des activités d'EMAPE et aux moyens de subsistance s'y rattachant, c'est une forme d'exploitation minière qui a de tout temps été largement décriée. Dans certains contextes, il y a eu, et il y a peut-être encore, une tendance à décrire l'EMAPE en parlant de « nombreux inconvénients » (Hilson et Gatsinzi 2014 ; voir également Huggins, Buss et Rutherford 2017) :

> S'agissant d'une activité non coordonnée qui dégrade les paysages, constituée de personnes qui contournent délibérément la règlementation et se réalisant dans des communautés qui, en raison de l'augmentation de la production minière, sont devenues des épicentres de la propagation de maladies infectieuses à travers la prostitution, des centres de consommation et de commerce de narcotiques, et il est généralement dangereux d'y vivre. (4)

Plus récemment, l'EMAPE a aussi été associée au conflit en cours dans l'Est de la RDC, quoique l'étendue et la nature de ce lien ait fait l'objet de critiques soutenues (Seay 2012 ; Cuvelier et autres 2014).

Les inconvénients de l'EMAPE sont considérables. Comme moyen de subsistance, elle peut être dangereuse, source d'impacts environnementaux sur la zone entourant la mine et les personnes y travaillant, lesquelles sont parfois soumises à la violence et/ou à des conditions de travail forcé, pour n'en nommer que quelques-uns. Cependant, les nombreux inconvénients attribués à l'EMAPE se sont produits dans le contexte de ce que Hilson et Gatsinzi (2014, 3) appellent une « économie minière duale » en Afrique sub-saharienne, où la règlementation visait à attirer l'investissement étranger direct et à réduire les risques économiques pour les sociétés minières. (Campbell 2004, 18-20) Dans la mesure où la règlementation de l'EMAPE faisait partie de la règlementation juridique officielle, la priorité était de faciliter l'accès du secteur privé à l'extraction minière, avec laquelle l'EMAPE est généralement considérée comme incompatible.

[11] Dégradation attribuable aux politiques économiques néolibérales, aux conflits armés ou aux changements climatiques, Banchirigah et Hilson 2010.

Selon Hilson et McQuiklen (2014), les initiatives de réglementation de l'EMAPE qui ont suivi était mal adaptées et mal appliquées, si bien qu'il était pratiquement impossible pour la plupart des exploitantes et exploitants miniers artisanaux de travailler légalement. L'EMAPE est ainsi devenue une sorte de secret de polichinelle (Peluso 2015) ; théoriquement illégale, voire criminelle, souvent passivement tolérée, faisant à l'occasion l'objet de répressions policières ou militaires (coûteuses), mais largement pratiquée et considérée par la population locale comme un moyen de subsistance légitime. Depuis la fin des années 1990, plusieurs initiatives législatives ont été menées pour tenter de légaliser l'EMAPE dans la région et ailleurs (Perks 2013) ; cependant, comme le signale Hilson (2009), son inclusion relève davantage d'une considération secondaire et d'un ajout, car la législation et les politiques minières en Afrique sub-saharienne visent encore principalement à attirer et réglementer les sociétés minières internationales. Cela peut rendre incertaines les politiques et les lois relatives à l'EMAPE. Cette zone d'ombre peut être accentuée par l'essor de diverses autorités publiques constaté dans plusieurs régions rurales de l'Afrique, où il peut y avoir des institutions et personnes concurrentes qui exercent l'autorité publique au nom de l'État ou contre l'État. Comme le dit Christian Lund (2006), ce sont des institutions qui se situent « au crépuscule » entre l'État et la société, tirant profit d'un côté ou parfois des deux côtés de la dualité. Cette dynamique caractérise toujours la réglementation du secteur malgré un regain d'intérêt dans le monde pour ce qui est de renforcer le contrôle juridique.

Les zones d'EMAPE apparaissent souvent, ou sont considérées, comme chaotiques et non réglementées, quand elles sont, en fait, structurées selon un ensemble complexe de relations, de normes et d'activités. Bien que les zones d'EMAPE varient en fonction de la géologie, de l'historique de l'utilisation des terres, du prix des minéraux et de l'existence de moyens de subsistance complémentaires, Hinton (2005, 5, citant Baffour, 2003) relève quatre types différents d'EMAPE pouvant servir d'heuristique pour organiser ces variations : 1) *EMAPE saisonnière*, où les activités minières s'ajoutent aux moyens de subsistance agricoles ou autres, s'intégrant aux formes agraires courantes d'aménagement de l'espace ; 2) *EMAPE* pratiquée de façon plus *permanente* par des communautés établies, souvent où l'activité minière commerciale ou formelle à grande échelle est présente, elle peut devancer les activités agricoles, l'exploitation minière devenant un élément déterminant dans la définition des contours socio-économiques de la vie quotidienne ; 3) *EMAPE suscitée par un choc*, ou des changements dans d'autres moyens de subsistance liés à des facteurs externes (par ex. le déclin de l'agriculture causé par une série de facteurs, allant des changements climatiques jusqu'aux conflits armés en passant par l'insécurité politique) ; et 4) *EMAPE de type ruée*, souvent liée à des produits de grande valeur, l'or ou le diamant, se caractérisant par un afflux important de novices dans l'exploitation minière. Ces différents types d'EMAPE ont des dynamiques sociales et politiques tout aussi variées (Huggins, Buss et Rutherford 2017, 143).

Bien qu'elles varient nettement quant à leur forme, plusieurs zones d'EMAPE ont certaines caractéristiques en commun. Les communautés minières se caractérisent généralement par des

rapports d'autorité distincts, mais différents, par exemple, entre les titulaires de permis (qu'il s'agisse de propriétaires fonciers, de titulaires de droits miniers sanctionnés par l'État ou les deux), les propriétaires ou parrains des puits (souvent les personnes qui préfinancent le creusage d'un puits ou d'un tunnel), les chefs d'équipe, les creuseuses et creuseurs , et puis les diverses personnes qui participent aux différentes étapes du traitement des minerais (comme le séchage et le concassage du minerai ; le criblage et le lavage du sable ; et le brûlage de l'or pour l'amalgamation). Les activités minières sont également sous-divisées en différents rôles qui peuvent encore être organisés spatialement dans les mines, le cassage de pierres se faisant dans un coin, le concassage (parfois à l'aide d'un broyeur à boulets mécanisé) dans un autre, et dans un autre encore, les bassins pour le lavage ou le traitement du minerai/sable (Werth Mann 2009). Des acheteuses ou acheteurs, des négociantes ou négociants et autres intermédiaires travaillent aussi à l'intérieur ou à proximité des zones minières, employant à leur tour des personnes pour s'occuper du transport et de la sécurité (Bashwira et autres 2014). Finalement, la zone minière elle-même peut être, selon le type de minéral et de mine, un lieu dynamique d'activité commerciale auxiliaire, où des denrées alimentaires, de l'alcool et autres produits, dont des services domestiques et sexuels, sont offerts à la vente. Certaines zones aurifères, comme le décrit Werthmann en rapport avec son travail au Burkina Faso, peuvent être assez importantes avec des formes d'activité commerciale et de consommation rappelant celles qu'on trouve en milieu urbain.

Les activités d'EMAPE s'insèrent généralement dans ce que Fold et autres (2013, 2) appellent des « marchés imbriqués », expression empruntée aux études de la pauvreté rurale pour décrire « la relation entre occupants (ou petits exploitants), propriétaires fonciers et négociants » qui naît « quand des cultivateurs relativement pauvres ou des ménages sans terre n'ont d'autre possibilité pour avoir accès au crédit que d'emprunter auprès d'un négociant local... ou des propriétaires fonciers ». La relation qui en résulte s'assimile ainsi à une vente de travail en échange de crédit ou de droits d'accès. Dans le contexte de l'EMAPE, la « vente de travail » peut prendre la forme d'une part de la production des exploitantes minières et exploitants miniers chaque jour, ou une part de temps de travail, exigeant, par exemple, que celles et ceux-ci travaillent une journée par semaine pour la patronne ou le patron ou la figure d'autorité. C'est particulièrement le cas dans le secteur aurifère où le minéral transformé partiellement a une valeur d'échange au comptant internationalement reconnue.

La question des figures d'autorité est elle-même complexe dans les zones d'EMAPE. Les propriétaires fonciers, ou les personnes traditionnellement considérées comme ayant de l'autorité dans une région, constitueraient une catégorie, mais les titulaires de permis (personnes ayant obtenu un droit officiel ou quasi-juridique quelconque), les propriétaires de compagnies minières (ex. propriétaires de puits ou acheteuses et acheteurs de minerai autorisés), les prêteuses ou prêteurs, les responsables politiques locaux, les fonctionnaires et les « comités de gestion » dans chaque zone minière en seraient d'autres exemples. En même temps, ces figures d'autorité interagissent avec d'autres utilisatrices et utilisateurs des terres et autorités octroyant des terres,

autorités traditionnelles, responsables gouvernementaux, groupes armés (étatiques et non étatiques) et ainsi de suite. Toutes ces catégories doivent être vues du point de vue des structures genrées à l'œuvre dans et à travers ces rapports d'autorité, dont la famille, le mariage et les arrangements comparables au mariage.

Les dynamiques organisationnelles de l'EMAPE décrites précédemment font partie intégrante et constitutive des rapports sociaux entre les genres. Les femmes assurent leur subsistance par divers moyens dans le secteur de l'EMAPE, représentant de 45 à 50 % de la main d'œuvre totale (CEA-ONU, 2002), et participent activement à l'économie minière locale (Amutabi et Lutta-Mukhebi 2001 ; Hinton et autres 2003 ; Hinton 2011 ; Lahiri-Dutt 2012, 2014 et 2015 ; Bashwira et autres 2014). Ces multiples rôles et les possibilités financières que les activités d'EMAPE offrent aux femmes n'ont été, jusqu'à tout récemment, généralement pas pris en compte par les responsables politiques, qui visent par ailleurs à encourager les femmes à quitter un secteur de l'EMAPE perçu comme un lieu de danger et d'exploitation pour les femmes (Lahiri-Dutt 2012 ; Bashwira et autres 2014). De récentes études universitaires concluent à la nécessité de politiques favorables et d'une plus grande reconnaissance de la capacité des femmes à se débrouiller dans des environnements socio-économiques complexes et risqués (Werthmann 2009 ; Kelly et autres 2014), mais jusqu'à maintenant, peu d'études se sont intéressées à la complexité de l'organisation genrée des zones minières artisanales (voir, cependant, Hinton et autres 2003 ; Bashwira et autres 2014 ; Cuvelier 2016), et encore moins aux contextes genrés qui orientent les interventions politiques.

Ces diverses normes genrées structurent l'activité de base dans la zone minière et ont toujours des conséquences pour les moyens de subsistance des femmes et des hommes. Pour personnes travaillant dans l'exploitation minière artisanale, exploiter la mine, la contrôler ou en être propriétaire est l'un des aspects les plus lucratifs de l'EMAPE, et relève en général exclusivement des hommes. D'autres activités minières – cassage de pierres, lavage tamisage – sont plus accessibles aux femmes, mais peuvent être financièrement risquées et moins rémunératrices. Plusieurs zones d'EMAPE sont ainsi fondées sur une binarité de genre : le travail dans les puits par opposition à tout le reste. Selon cette binarité, le travail dans les puits – le fait d'extraire le minerai du sol – est, par définition, « de l'exploitation minière » et donc masculin. Cette différenciation fondamentale de l'exploitation minière selon le genre donne lieu à d'autres modes de pratiques aussi constitués de rapports de genre (Lahiri-Dutt 2013, 4), mais où l'organisation genrée est perçue comme naturelle et inévitable.

Sur les six sites visés par la présente étude, la participation des femmes aux activités économiques variait. Les petites exploitations minières rwandaises ont pu fournir un nombre plus précis d'homme et de femmes y travaillant. Alors que les statistiques nationales montraient que les femmes constituaient 16 % du total de la main d'œuvre minière au Rwanda, selon les statistiques de l'entreprise sur le site de la Province du Nord, les femmes représentaient 14,5 % de leur main d'œuvre en mars 2015. Cependant, nos recherches ce mois-là indiquaient que les femmes constituaient plutôt 10 % de la main d'œuvre. En août 2015, 28,6 % de la main d'œuvre

dans la Province du Sud était constituée de femmes. Nous ne disposons pas de statistiques précises pour les quatre autres sites, mais les femmes étaient visiblement nombreuses sur le site du Sud-Kivu en RDC et prédominantes dans certains aspects du site de la Région centrale en Ouganda. Elles étaient également visibles dans de nombreuses fonctions économiques sur les deux autres sites.

Le genre apparaît dans une partie de l'organisation sociale, matérielle et du travail dans les zones minières (mais l'origine ethnique et autres marqueurs d'identité sont aussi utilisables). Le creusage et l'exploitation de tunnels/galeries/puits de mine constituent l'activité centrale sur un site minier, les autres activités – depuis le cassage, le tamisage et le lavage du minerai jusqu'à l'élaboration et la vente d'aliments et d'alcool en passant par les services domestiques et sexuels – dépendant de la poursuite de cette activité. Dans plusieurs zones d'exploitation minière artisanale, il y a des normes de genre strictes et des tabous concernant les femmes qui descendent dans le puits où se font le creusage et l'extraction du minerai.

Ces diktats sont présentés de diverses façons, affirmant, entre autres, que les femmes portent malheur et vont faire fuir le minerai, que les femmes sont trop faibles ou effrayées, que les femmes seront exposées à la violence sexuelle, que les femmes seront perçues comme immorales et que la présence de femmes va contrevenir aux normes sociales en matière de modestie (voir plus loin). Sur plusieurs des sites étudiés, ces diktats étaient (ré) inventés ou appliqués à des moments où les mines étaient le plus rentables. Les barrières aux moyens de subsistance des femmes dans le secteur de l'EMAPE aussi bien que les bénéfices qui en découlent sont le fruit de l'économie politique genrée de ces zones constituées par le discours.

EMAPE et moyens de subsistance des femmes en RDC, au Rwanda et en Ouganda

Dans un document de travail à venir, où nous analysons la question de la formalisation de l'exploitation minière artisanale, nous faisons un examen plus approfondi des structures réglementaires formelles et des différents contextes, dont les situations de conflit, qui influent sur certaines de ces structures. Dans la section qui suit, nous présentons un aperçu des six exploitations minières artisanales et à petite échelle de l'étude, notamment du système de gouvernance et de l'organisation du travail, en mettant l'accent sur le travail réalisé par les femmes sur chaque site. Nous examinons ensuite les faits en ce qui concerne les barrières aux moyens de subsistance des femmes dans les zones minières et les bénéfices variés que les femmes peuvent néanmoins tirer de leur travail dans le secteur de l'EMAPE.

Les sites de l'étude

Nous examinons brièvement les principales caractéristiques de l'organisation institutionnelle et la division du travail selon le genre sur les six sites, en les présentant par pays et en donnant une brève description de la situation des femmes et des asymétries entre les genres dans chaque pays. Il y a deux zones d'orpaillage artisanal – l'une dans la province de l'Ituri, en RDC, et l'autre dans

la Région centrale de l'Ouganda. Il y a deux sites d'exploitation artisanale des 3T – l'une dans le Sud-Kivu, RDC, et l'autre dans la Région occidentale de l'Ouganda. Il y a aussi deux petites exploitations minières des 3T au Rwanda – l'une dans la Province du Nord et l'autre dans la Province du Sud. Nous présentons aussi succinctement une partie des contextes juridiques, économiques et sociaux qui influent sur la dynamique de genre dans chacun des trois pays.

République démocratique du Congo

À la suite d'un long conflit survenu après des années de violence politique et d'anarchie, la RDC se classe au 176ème rang sur 195 pays dans le Rapport sur le développement humain 2016 du PNUD. Bien que certaines de ces mesures se soient améliorées au cours des cinq dernières années (en 2011, la RDC se classait au dernier rang de cet indice), le pays a toujours des taux élevés de pauvreté, 72,5 % de la population vit dans une pauvreté multidimensionnelle (PNUD 2016, 6), et le niveau de scolarité est faible aussi bien chez les femmes que chez les hommes (quatre années d'école en moyenne chez les femmes, huit chez les hommes)(5). Selon les taux d'alphabétisation de 2009, 67 % de la population de plus de 15 ans sait lire et écrire : 77 % des hommes, 57 % des femmes (Sweetser et autres 2012, 118).

Dans ce contexte difficile et dans un pays étendu aux conditions économiques et culturelles variées, la discrimination et la violence fondées sur le genre persistent dans un cadre culturel et institutionnel apparemment peu favorable à l'égalité des genres. En 2015, le pays a adopté la *Loi sur les droits de la femme et la parité,*[12] dans le but de donner effet à l'article 14 de la Constitution, qui établit l'obligation qu'a l'État d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel et d'assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation. La « parité » est une norme moins exigeante que « l'égalité », ce qui semblerait confirmer la conclusion d'une étude de l'égalité des femmes en RDC, selon laquelle « l'égalité entre les hommes et les femmes n'est considérée ni possible ni souhaitable. La parité et la complémentarité [sont] des concepts plus acceptables » (Sweetser et autres 2012, 26).

Le taux de participation au marché du travail et généralement le même pour les femmes et les hommes, étant de 70,5 et de 71,5 % respectivement (PNUD 2016, 6). Cependant, la discrimination et les normes culturelles qui confèrent aux femmes une place inférieure à celle des hommes constituent des barrières importantes à l'amélioration de leurs conditions de subsistance. Certaines des normes de genre qui s'appliquent dans toute la RDC sont aussi particulièrement prononcées dans les communautés minières visées par la présente étude. Par exemple, Sweetser et autres (2012, 28) signalent que culturellement, « "faveur" est un des principaux moyens, ou "monnaies", d'échange social », ce qui, pour les femmes, se traduit souvent en exigences d'échange sexuel : « Un dicton en langue lingala en rend bien compte: “Un homme est son portefeuille, une femme est son corps." » (28). De plus, les enfants sont perçus comme étant la

[12] Loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d’application des droits de la femme et de la parité.

responsabilité des femmes, notamment les frais de scolarité, les frais médicaux et autres dépenses, de même que les corvées ménagères, qui doivent être accomplies en même temps que les tâches des femmes en agriculture ou dans d'autres secteurs. Finalement, la violence à l'égard des femmes est aussi un facteur important dans la vie des femmes. La violence familiale est considérée normale, une étude ayant révélé que 67 % des femmes de milieu urbain et 80 % des femmes de milieu rural estimaient « qu'un homme est en droit de battre sa femme ou sa conjointe dans certaines circonstances » (UNICEF 2012, 26). Les taux de violence sont par conséquent élevés, 64 % des répondantes ayant déclaré avoir subi « des violences physiques à un moment quelconque depuis l'âge de 15 ans, et 49 % au cours de la dernière année », les femmes mariées signalant deux fois plus de cas de violence que les femmes seules (26).

Les taux de violence et de discrimination à l'égard des femmes en RDC ont considérablement retenu l'attention internationale, particulièrement en rapport avec l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Des campagnes de plaidoyer menées à partir de la fin des années 1990 et se faisant plus fréquentes dans les années 2000 ont attiré l'attention sur ce qu'on appelle les « minéraux de conflits » et le lien présumé avec les taux élevés de violence sexuelle à l'égard des femmes dans l'Est de la RDC (Cuvelier et autres 2014). Comme le signalent Bashwira et autres (2014), ces campagnes n'ont généralement pas pris en compte la mesure dans laquelle les femmes n'étaient pas simplement des « victimes » de violence découlant de la participation des milices à l'activité minière, mais qu'elles s'adonnaient en fait très activement à des activités de subsistance sur les sites miniers. De même, d'autres ont signalé que ces mêmes campagnes de plaidoyer n'ont pas pris en compte la mesure dans laquelle l'exploitation minière artisanale est une importante source de subsistance dans la région en général, compte tenu particulièrement du déplacement des populations et des moyens de subsistance agricoles par suite de la longue période de conflit armé, entre autres facteurs (Seay 2012; Radley and Vogel 2014). International Peace Information Service (IPIS), qui s'est rendu sur 1 615 sites miniers de l'Est de la RDC entre 2013 et 2015, estime que le nombre personnes travaillant dans l'exploitation minière artisanale s'élève à 239,721, dont 80 % travaillent dans une des mines d'or visitées et 18 % dans des mines de 3T (Weyns et autres 2015, 15). Selon une autre étude réalisée pour le compte d'IPIS, il y aurait 500,000 exploitantes et exploitants miniers dans l'Est de la RDC (Centre de recherche forestière internationale 2012). IPIS estime que la production aurifère sur ces sites apporte environ 437 millions USD par année dans l'Est de la RDC au niveau du site minier (Weyns et autres 2015, 17).

Bien qu'il n'y ait pas de chiffres précis au sujet de la participation des femmes à l'EMAPE dans l'Est de la RDC, Hinton (à paraître) estime que, dans cette région, 10-30 % des personnes qui exploitent l'étain, le tantale et le tungstène, et 40-50 % des personnes qui pratiquent l'orpaillage, sont des femmes (voir aussi Hayes et Perks 2012). L'exploitation minière artisanale demeure un secteur extrêmement important dans l'Est de la RDC, notamment dans le Sud-Kivu et dans l'Ituri, et les femmes participent activement au secteur, où elles font l'objet de discrimination fondée sur

le sexe comme dans d'autres milieux, mais où certaines des dynamiques de l'EMAPE peuvent leur permettre d'y naviguer stratégiquement.

La région aurifère de la province de l'Ituri visée par notre étude comprend quatre sites distincts dans sa zone minière. Chaque site est directement géré par un administrateur de foyer minier (AFM), un homme qui détient un permis d'exploitation du site minier et qui est donc reconnu par les autorités publiques et coutumières locales comme ayant de fait un droit d'exploitation. Pour produire de l'or, l'AFM doit obtenir l'approbation des représentants locaux et/ou provinciaux de l'État et de la communauté locale, quoique ce ne soit simple dans aucun des cas. Dans les deux cas, il faut verser à différents ministères et autorités coutumières diverses sommes qui, au bout du compte, sont négociables. [13]

Les AFM sont un bon exemple de ce que Lund (2006) appelle des « institutions crépusculaires ». D'une part, chaque AFM a des documents autorisant l'activité minière. Cependant, les AFM ne sont pas officiellement reconnus comme administrateurs – comme leur nom l'indique – par le Code minier national. Ainsi, même s'ils versent des sommes aux autorités provinciales, ils ne sont pas officiellement reconnus par l'État central.[14] D'autre part, ces dirigeants sont constitués en partie sur la base de pratiques et d'idiomes familiaux patriarcaux. Cela tient aussi bien à la fréquence des liens d'alliance et de parenté entre les dirigeants des différents postes administratifs des mines qu'aux relations d'ordre familial entre les AFM et les creuseuses et creuseurs , ainsi qu'aux exceptions aux normes pour certains membres de la famille de l'AFM, dont des femmes.

Ainsi, les femmes doivent négocier l'accès dans un contexte où la propriété, l'accès à des biens et à des fonds, et l'autorité sont fortement genrés et qui privilégie généralement les hommes. En tant que titulaire du permis, l'AFM est considéré, par les actrices et acteurs locaux, comme un administrateur local de l'activité minière, et les personnes qui veulent s'adonner à l'exploitation

[13] Par exemple, l'AFM a la responsabilité de payer : (a) 1800 USD par année au Fonds forestier national, somme que l'AFM considère exorbitante dans notre zone d'étude car les exploitantes et exploitants miniers n'abattent pas beaucoup d'arbres. En réalité, l'AFM conclut des ententes informelles avec le FFN et paie un petit montant ; (b) 430 USD par année à la DGRP (Direction générale des recettes de la province) pour son permis d'exploitation, montant généralement acquitté ; (c) 100 USD par année au Ministère de l'Énergie, montant qui correspond à des taxes sur le matériel (c.-à-d. concasseur ou pompe à eau). Ce montant est aussi généralement acquitté ; (d) par décret ministériel, chaque AFM est censé payer 30% de toute la production de son site aux SAESSCAM (Services d'assistance et d'encadrement du small-scale mining) mais, en vertu d'une entente informelle, dans notre zone, l'AFM paie 10 USD/mois (120 USD/année). Ce montant est aussi généralement acquitté ; (e) La Division des mines fait pression sur l'AFM pour que toutes les personnes qui travaillent sur son site aient leur permis d'exploitation minière (carte de creuseur), mais sur le site de notre étude, aucun des creuseurs n'en avait. L'AFM négocie une entente informelle avec la Division et paie pour une partie de sa main d'œuvre. (f) La DGI (Direction générale des impôts) fait aussi pression sur les AFM pour qu'ils versent un petit montant à titre d'impôt sur le revenu professionnel au nom des personnes qui travaillent pour lui, ce qui est illégal compte tenu que les personnes qui travaillent pour un AFM n'ont pas de contrat.

[14] Il est important de signaler qu'en RDC, l'AFM peut avoir le permis d'exploitation, mais c'est différent du titre enregistré ; le premier est délivré et payé au niveau provincial et le dernier est délivré par le Cadastre minier à Kinshasa.

minière doivent obtenir son approbation. Fait à noter, les femmes qui travaillent sur le site ne sont pas nommées sur la carte de l'AFM. Il arrive souvent qu'un homme, parfois une femme, demande un terrain pour l'exploiter et en négocie le prix avec l'AFM. Ces hommes (ou femmes) deviennent propriétaires de puits/tunnels (appelés « detrou »). Le prix peut varier de 200 à 500 USD, ou plus si le terrain est situé près d'autres tunnels ou puits productifs. L'AFM fait aussi valoir son droit apparent à percevoir un pourcentage (généralement 30 %) de la production de minerais pour chaque puits, selon la grandeur du puits et le niveau de production.

Les creuseurs sont presque toujours des hommes et sont organisés en équipes (« écuries »), habituellement de cinq jusqu'à un maximum de dix hommes, généralement amis ou parents, souvent du même groupe ethnique, qui se réunissent de leur propre chef ou sont organisés par le ou la propriétaire du puits/tunnel ou par un fournisseur. Les équipes travaillent ensemble aux différentes tâches, depuis le défrichement du terrain jusqu'au creusage du puits ou du tunnel, depuis le transport du roc ou du sable jusqu'au concassage et au lavage. Il arrive parfois qu'ils engagent d'autres personnes pour accomplir une partie des dernières tâches ou demandent à leurs femmes de le faire (sans les payer).

Une fois extraites, les roches aurifères sont divisées entre l'AFM, le ou la propriétaire du puits, la fournisseuse ou le fournisseur et les creuseurs (qui peuvent recevoir environ 30 % des roches). S'il n'y a pas de fournisseuse ni de fournisseur, il arrive souvent que le ou la propriétaire du puits ou du tunnel (« detrou ») ait un contrat avec l'équipe de creuseurs, divisant l'or moitié moitié après remboursement des dépenses encourues par le ou la propriétaire pour couvrir les rations quotidiennes, la location du moteur diésel, l'essence, la fourniture d'outils, etc. Plusieurs creuseurs disent qu'ils ont une relation paternaliste avec les AFM, comme des fils avec leur père. En retour, les creuseurs paient une prime pour la « protection du père », donnant à l'AFM un pourcentage de leur or. Ce faisant, ces hommes creuseurs sont reconnus comme acteurs légitimes dans les zones minières, quoiqu'ils se retrouvent dans une position subalterne. À part celles qui sont propriétaires de puits, la plupart des femmes qui travaillent dans la zone minière ne paient pas de redevance (par exemple, les femmes qui s'occupent du ramassage et du traitement des résidus miniers, ou de la fourniture ou de la vente d'aliments). Selon la logique des arrangements institutionnels, elles ne sont pas considérées comme jouant un rôle important dans ces zones.

L'autre site de l'étude en RDC est une mine d'étain et de tungstène dans le Sud-Kivu. Jusqu'en 1983, la zone était exploitée par une entreprise regroupant des intérêts miniers coloniaux et post-coloniaux. Les traces de cette entreprise sont encore visibles dans le paysage. Quand l'entreprise est partie, plusieurs femmes et homes des environs ont afflué vers la zone à la recherche de cassitérite (étain). Au début, il était facile de récolter le minerai à la surface, sans avoir à descendre en profondeur dans les galeries. Progressivement, ces femmes et hommes ont commencé à travailler dans les galeries alors que des creuseurs artisanaux expérimentés venant d'autres régions joignaient leurs rangs, permettant aux exploitantes et exploitants miniers artisanaux de creuser plus en profondeur.

La mine se trouve à l'intérieur d'une chefferie où le mwami (chef de la chefferie) revendique le pouvoir sur le sol et le sous-sol, quoique la loi congolaise stipule que le sol et le sous-sol appartiennent à l'État. Les exploitantes et exploitants miniers, comme la plupart des cultivatrices et cultivateurs, savent qu'il faut donner quelque chose au mwami au moment de la production. C'est le mwami qui leur donne la concession à des fins d'exploitation, d'agriculture et de construction de maisons. La production minière d'une journée par semaine est remise au mwami, mais les femmes sont exemptées de cette obligation, ce qui indique qu'elles ne sont pas perçues comme des intervenantes reconnues dans les domaines d'autorité à l'œuvre dans la zone minière.

Le propriétaire de la mine s'appelle le chef de colline. La mine lui est cédée par le mwami en échange d'une somme symbolique et il est considéré comme un sujet du mwami. Le chef de colline exige que tous les creuseuses et creuseurs lui donne un pourcentage (de 20 à 30 % environ) de leur minerai - mais plusieurs tenteraient de cacher au chef de colline la quantité totale de minerai trouvé pour éviter de payer une partie de cette rente. Le minerai est extrait dans des galeries, des rivières (alluvial) et à la surface. Les hommes sont presque invisibles sur les sites, car ils passent la majeure partie de leurs journées et parfois de leurs nuits à travailler dans les galeries. Les femmes (et quelques hommes) se trouvent en surface s'occupant du retraitement des résidus. La plupart des personnes qui travaillent dans la zone se consacrent au creusage, au concassage et au lavage. Quelques-unes, habituellement des femmes, vendent de petits articles, comme des piles, des torches, des biscuits et des savons. D'autres sont de petites négociantes ou petits négociants qui achètent les minéraux. Les petits négociants sont normalement tous des hommes, car les femmes n'ont généralement pas les moyens d'acheter les minéraux. Les petits négociants achètent les minéraux soit aux creuseuses et creuseurs, soit aux femmes qui s'occupent du traitement, pour les vendre ensuite au centre commercial de la ville voisine. Les négociants n'ont aucun permis, quoiqu'ils soient légalement tenus d'en avoir un, et fixent généralement le prix. Il y a aussi deux coopératives qui achètent aux exploitantes et exploitants miniers et aux petits négociants.

Rwanda

Le Rwanda est souvent présenté comme étant le pays qui l'emporte sur la Suède quant au nombre de femmes en politique. En 2014, par exemple, environ 60 % des parlementaires étaient des femmes (voir Buss et Ali, à paraître). Cette statistique, ainsi que les chiffres positifs en ce qui concerne la mortalité maternelle (qui est nettement en bas de la moyenne pour l'Afrique sub-saharienne) et le nombre de femmes ayant accès aux services de santé maternelle, permettent au Rwanda de se classer aux plus hauts rangs des classements internationaux, comme le Rapport sur le développement humain du PNUD et le Rapport mondial sur la parité entre les genres (Global Gender Gap), où en 2016, le Rwanda s'est classé 5ème dans le monde (Forum économique mondial 2016). En effet, Debusscher et Ansoms (2013, 1125) signalent que le Rwanda affiche généralement d'excellents résultats précisément dans les domaines au sujet desquels des organismes internationaux recueillent des données. Cependant, au-delà de ces indicateurs, les femmes au Rwanda font face à des inégalités tenaces qui ont une incidence importante sur leur

participation économique, particulièrement en milieu rural. Les femmes au Rwanda accomplissent une part disproportionnée du travail reproductif, y consacrant en moyenne 29,6 heures par semaine, par rapport à 11,6 heures chez les hommes, et consacrent aussi plus d'heures au travail productif : 14,9 heures par semaine, par rapport à 12,8 heures chez les hommes (Groupe de la Banque africaine de développement 2008, 9 ; Debusscher et Ansoms 2013, 1125). Les femmes travaillent en général principalement en agriculture (83,6 %, par rapport à 61 % chez les hommes), un secteur où le taux de pauvreté est très élevé, et elles sont moins nombreuses que les hommes à délaisser l'agriculture (Groupe de la Banque africaine de développement 2008, 10). Les femmes sont nettement sous-représentées dans les universités du Rwanda (ne représentant que 25 % des étudiantes et étudiants du premier cycle) et ont des taux d'abandon plus élevés et un niveau de scolarité plus faible au primaire. Finalement, le pouvoir de décision des femmes demeure limité, les hommes étant, culturellement, « censés être ceux qui prennent les décisions au sein du ménage et de la communauté » (USAID 2015, 11).

La participation des femmes aux activités de subsistance liées à l'exploitation minière est en quelque sorte une déviation de la norme, car il s'agit d'un secteur non agricole qui, comme nous le verrons plus en détail plus loin, selon certains membres de la communauté, ne convient pas aux femmes. Les barrières auxquelles se heurtent les femmes pour avoir accès à ces moyens de subsistance, et pour améliorer leur propre potentiel économique, rendent compte de la réalité concrète des statistiques présentées plus haut. La lourde double charge que portent les femmes limite le temps qu'elles peuvent consacrer à l'accumulation de revenus et d'expérience en exploitation minière, tandis que les normes de genre concernant la propriété des femmes restreignent les types de moyens de subsistance auxquels elles peuvent accéder. De plus, en raison de leur condition scolaire et socio-économique généralement inférieure, elles ont moins de chances d'avoir le capital nécessaire pour investir dans des activités minières. Néanmoins, les femmes qui sont actives redéfinissent les normes de genre de différentes façons, comme nous le verrons plus en détail plus loin.

Un encouragement officiel, peut-être de la part de l'État, pourrait avoir contribué à la participation de certaines femmes sur les sites d'exploitation minière artisanale. La Politique minière nationale de 2010 demande une « augmentation de l'emploi dans le secteur de 25 000 à 37 000, dont 20-30 % devraient être des femmes » (Gouvernement du Rwanda 2010, 6). L'exploitation minière au Rwanda – qui est principalement de l'étain, du tantale et du tungstène – constitue actuellement l'un des secteurs d'exportation les plus importants de l'économie rwandaise et ce, depuis son indépendance en 1962 (avec le café entre les années 1960 et 1980 et le tourisme dans la période contemporaine) (Perks 2013, 7)[15]. En 2015, l'exploitation minière a apporté 160 millions USD (134 milliards RWF) à l'économie rwandaise (Munyaneza 2017). Le gouvernement a fixé des objectifs de croissance ambitieux pour le secteur minier dans le cadre

[15] De 1967 à 1973, par exemple, l'exploitation minière et le café représentaient 93% du total des exportations du pays, et à la fin des années 1980, en conséquence de l'ajustement structurel, l'exploitation minière était le principal secteur d'exportation. (Perks 2013 :7)

de ses stratégies de développement économique et de réduction de la pauvreté. Selon ses estimations, le secteur compte environ 20 000 exploitantes et exploitants miniers (Gouvernement du Rwanda 2013), et l'inclusion d'objectifs pour les femmes est prometteuse. Ainsi, bien que les sites d'exploitation minière artisanale et à petite échelle au Rwanda semblent s'inscrire dans la continuité d'autres régions rurales du Rwanda en ce qui concerne la discrimination envers les femmes, ce sont aussi des sites où les femmes peuvent remettre en question les normes de genre et y naviguer stratégiquement.

Chacun des deux sites miniers de l'étude au Rwanda est exploité par une compagnie (structure organisationnelle prévue par la législation rwandaise). Le premier est une petite mine de cassitérite et de coltan (étain et tantale) située dans une zone de la Province du Sud, où se trouvent plusieurs autres compagnies et coopératives minières. L'exploration minière sur le site a eu lieu en 2012 et la compagnie en a commencé l'exploitation en 2013. La compagnie a un permis, renouvelable tous les cinq ans, pour exploiter une surface de 400 hectares. En septembre 2015, deux sites étaient opérationnels dans cette zone minière.

Selon les registres officiels consultés au début de la recherche, la compagnie employait 399 personnes, 84 femmes (ou 21,1 % du total de la main d'œuvre) et 315 hommes (ou 78,9 % du total), tous et toutes à titre occasionnel. Cependant, lors de la première visite, en août 2015, il n'y avait que 126 personnes, 36 femmes (ou 28,6 % du total de la main d'œuvre) et 90 hommes (ou 71,4 % du total). La raison invoquée pour expliquer la différence de volume de la main d'œuvre était une récente chute dans le prix des minéraux.

La plupart des femmes et des hommes travaillant sur le site sont employés à titre occasionnel, à quelques exceptions près, et deux des 13 personnes employées à titre permanent sont des femmes. Les travaux miniers sont organisés par huit sous-traitants, dont quatre sont des femmes. La sous-traitante ou le sous-traitant organise le travail de son équipe. Ces personnes ne sont pas légalement enregistrées, mais ont plutôt conclu une entente personnelle avec la compagnie.

Les sous-traitantes et sous-traitants donnent le minerai à la compagnie, qui le vend et remet une partie de l'argent gagné aux sous-traitantes et sous-traitants, à qui il revient de payer la main d'œuvre. Les personnes travaillant à la mine sont payées tous les jours selon l'activité réalisée (creusage, transport, lavage du minerai). Le travail le mieux payé est le creusage, qui est réalisé uniquement pas des hommes, qui recevaient 2 400 RWF (2,93 USD) chacun pour une journée de travail de dix heures en 2015.

Au tout début de l'exploitation de la mine, aucune femme n'y travaillait. Selon le propriétaire, des femmes ont commencé à l'approcher pour lui demander du travail et ont été embauchées. Il ne s'agissait pas d'une stratégie consciente de la compagnie pour employer des femmes. Au début, les femmes s'occupaient de transporter le minerai en dehors du tunnel et, progressivement, elles ont commencé à y entrer, s'occupant du transport du minerai. Une femme lave maintenant le minerai avec les hommes à une écluse (le travail de lavage le mieux payé).

La deuxième mine au Rwanda est une petite mine de wolframite (tungstène) se trouvant dans la Province du Nord et appartenant à une compagnie qui a un permis d'exploitation. La mine est divisée entre la zone d'exploitation minière artisanale et la zone de traitement semi-industriel, qui a été mise en place comme projet pilote au moment où la recherche commençait. Au moment de la recherche, aucune femme n'était employée dans le cadre de ce projet pilote, les femmes étant donc confinées au niveau artisanal.

Dans la zone artisanale, le pourcentage de femmes travaillant à titre occasionnel a augmenté en raison des efforts déployés au cours des cinq dernières années pour augmenter le pourcentage de femmes dans la main d'œuvre. En mars 2015, 47 femmes travaillaient dans la mine, représentant 10 % de la main d'œuvre artisanale de 468 personnes. Ce pourcentage est inférieur à celui du niveau national, où les femmes représentent 16 % de la main d'œuvre minière (Cook et Mitchell 2014, 14). Les 282 emplois dans la zone de traitement semi-industriel étaient tous occupés par des hommes. L'administration de la mine compte aussi un personnel permanent de 47 personnes, s'occupant de l'administration, de la supervision ou de la sécurité. Seules quatre de ces personnes sont des femmes.

Comme dans le cas du site de la Province du Sud, les travaux d'exploitation minière artisanale sont organisés par les 17 sous-traitantes et sous-traitants qui dirigent la main d'œuvre, ayant chacun et chacune une équipe de 10 à 60 personnes. Les sous-traitantes et sous-traitants à cette mine sont des entrepreneurs indépendants, officiellement enregistrés auprès du Conseil du développement du Rwanda. Ces personnes sont liées à la compagnie par un contrat signé annuellement. Elles reçoivent environ 18,8 % du prix de chaque kilogramme, tandis que le montant total partagé par les exploitantes et exploitants du groupe équivaut à 81,2 % du prix. C'est le montant net pour les exploitantes et exploitants, tandis que les sous-traitantes et sous-traitants doivent verser un impôt de 15 % sur leur revenu à l'Office rwandais des recettes. La sous-traitante ou le sous-traitant doit avoir suffisamment de capital pour payer tous les impôts au gouvernement, assurer chaque personne de son équipe, acheter une partie de leur équipement (les exploitantes et exploitants achètent le reste), etc. La compagnie paie la sous-traitante ou le sous-traitante au kilogramme de wolframite extrait par son équipe.

La majeure partie du travail se fait en équipes constituées soit d'hommes seulement ou d'hommes et de femmes, différentes personnes accomplissant différentes tâches à toutes les étapes de la production. La division du travail entre femmes et hommes est très marquée dans les équipes, certaines tâches étant essentiellement réservées aux hommes seulement, telles que le creusage, le dynamitage et le lavage à l'écluse. Les femmes s'adonnent principalement au tamisage, mais si elles travaillent en groupe avec des hommes, elles peuvent s'acquitter d'autres tâches (par ex. emporter les résidus de minerai des tunnels jusqu'à la station de tamisage, transporter les préconcentrés de minéraux jusqu'à la station de traitement, faire sécher les concentrés à l'aide de feux de bois, évacuer l'eau des tunnels, etc.). Il y a toutefois trois femmes creuseuses (mais elles se font dire qu'elles ne peuvent pas utiliser les marteaux-piqueurs), dont une qui dirige une équipe de creusage. Les travailleuses et travailleurs disent que cette femme a décroché cet

emploi parce qu'elle est courageuse, bonne conseillère et médiatrice. Elle est aussi jeune et a seulement, comme le dit une des femmes, « de petites responsabilités » en dehors du travail.

Les travailleurs du volet de traitement semi-industriel de cette mine reçoivent un salaire fixe. En 2015, le salaire allait de 800 RWF par jour (pour les exploitants qui obtenaient jusqu'à quatre grammes de tungstène par jour) à 1 100 RWF par jour (pour ceux en obtenaient plus de quatre grammes par jour) et était versé une fois par mois. Cet arrangement est considéré avantageux car les exploitantes et exploitants miniers artisanaux sont payés en fonction de la production, ce qui est plus variable et incertain. Quelques-unes et quelques-uns ont confirmé qu'il y a des moments, voire des mois, où ils ne trouvent pas de tungstène du tout et ne gagnent donc rien pendant ces périodes. Les femmes et les hommes qui ont répondu à l'enquête ont mentionné la rémunération insuffisante et instable comme étant le deuxième obstacle le plus important à l'amélioration de leur activité minière (l'accès à des outils et à du matériel étant le premier) et c'était particulièrement marqué chez les femmes. Tant les femmes que les hommes ont signalé que de recevoir un salaire fixe, plutôt qu'un montant dépendant de la production, était l'un des changements qu'ils souhaitaient le plus voir apporter.

Ouganda

Les femmes en Ouganda ont beaucoup de difficulté à assurer leur subsistance. L'Ouganda est un pays essentiellement rural, et environ 65-80 % des femmes sur le marché du travail s'adonnent à l'agriculture, chiffre qui s'élève à 90 % dans le cas des femmes rurales (Coffey 2014, 19). Selon les estimations, 42 % des femmes appartenant à la population active sont des travailleuses familiales non rémunérées qui contribuent probablement en grande partie sous la forme de travail agricole (19-20). L'agriculture a connu un taux de croissance plus lent en Ouganda et si quelques hommes sont passés à l'agriculture commerciale, ce n'est pas le cas des femmes. Malgré leur importante contribution à l'agriculture, les femmes n'ont qu'un contrôle limité sur les biens et ne détiennent que 7 % des terres agricoles (Benedetti et Kijo-Bisimba 2012, 22 ; voir également Sebina-Zziwa 1995). Même dans le cas des espèces animales traditionnellement associées aux femmes, il y a plus de chances qu'elles appartiennent à des hommes qu'à des femmes (22 % et 16 % respectivement) (Coffey 2014, 13). Ces chiffres doivent être interprétés en tenant compte de l'inégalité grandissante dans le pays. Une diminution du nombre de ménages détenant des terres agricoles (de 80,8 % en 2006 à 72,3 % en 2011) a suscité des inquiétudes au sujet des « implications quant à la réduction de la productivité et l'augmentation de la vulnérabilité des populations qui dépendent en grande partie de l'agriculture » et qui pourraient toucher surtout les femmes compte tenu de leur dépendance par rapport au secteur (Coffey 2014, 13). Les normes de genre qui donnent aux femmes la responsabilité des tâches ménagères et des soins familiaux font que celles-ci sont moins en mesure de migrer en quête de travail que les hommes (27).

Les taux de réussite scolaire et d'alphabétisation montrent de grandes difficultés tant pour les femmes que les hommes, mais il y a des écarts importants entre les genres. Selon les statistiques du Gouvernement de l'Ouganda, environ 81 % des hommes et 61 % des femmes savent lire et

écrire (Gouvernement de l'Ouganda 2013, 13). Bien que les taux d'inscription scolaire soient prometteurs, ceux-ci sont contrebalancés par de faibles taux de rétention aussi bien chez les garçons (53 %) que chez les filles (42 %), la disponibilité d'écoles en milieu rural étant une source de préoccupation générale (Benedetti et Kij-Bisimba 2012, 19). Environ 24,1 % des femmes et 9,8 % des hommes n'ont aucune scolarité (Gouvernement de l'Ouganda 2013, 13).

L'égalité formelle à l'aide de garanties et de la reconnaissance officielle des droits tarde toujours, malgré des tentatives prometteuses de réforme du code de la famille dans le pays. Les taux de violence à l'égard des femmes, en particulier de violence familiale, sont élevés, les deux-tiers des femmes mariées ayant subi une forme quelconque de violence et la moitié de toutes les femmes étant victimes de violence tous les jours ou toutes les semaines (Benedetti et Kijo-Bisimba 2012, 13).

L'exploitation aurifère a connu une certaine croissance dans le pays au cours des quelques 20 dernières années, des ruées vers l'or s'étant produites dans les années 1990 et 2000, attirant des centaines, et dans certains cas des milliers, d'exploitantes et d'exploitants miniers, et ce nombre continue d'augmenter. Un rapport de la Commission pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement signale que les hausses des prix de l'or ainsi que « la forte densité de population et les pressions foncières qui en résultent (dans toute la région de l'Ouest et du Sud-Ouest), les sécheresses prolongées, les conflits tribaux et la perte des moyens de subsistance pastoraux traditionnels (dans le Nord-Est) attirent rapidement un nombre grandissant de personnes vers [l'orpaillage artisanal] » (Hinton 2012, 6). Les femmes, selon le rapport, se tournent aussi vers l'activité minière, représentant de 10 à 25 % des exploitantes et exploitants dans certaines zones (où l'agriculture demeure très présente) et de 50 à 90 % dans le Nord-Est du pays (6).

Pour les femmes en Ouganda, tout comme les femmes dans les deux autres pays visés par cette étude, l'exploitation minière présente à la fois des possibilités et des difficultés. C'est un lieu d'expansion potentielle de leurs moyens de subsistance, compte tenu surtout des limitations du secteur agricole pour les femmes, mais qui n'est pas à l'abri des normes de genre discriminatoires et des inégalités à l'œuvre dans la société en général, comme nous le verrons plus loin.

Les deux mines en Ouganda visées par l'étude diffèrent par le minerai exploité ainsi que par leur organisation ; l'une est une mine d'orpaillage, tandis que l'autre est une mine d'étain étroitement intégrée aux moyens de subsistance de la population rurale. La mine d'orpaillage est située dans la Région centrale. De l'or a d'abord été trouvé dans cette zone à la fin des années 1980, mais ce n'est qu'en 2012 qu'une ruée vers l'or a commencé, attirant d'autres personnes de différentes régions de l'Ouganda et des pays avoisinants, les investisseurs et autres actrices et acteurs se livrant à beaucoup de manigances pour obtenir et appliquer différentes formes de permis d'exploitation minière. De ces négociations est née une association d'exploitantes et d'exploitants miniers pour acquérir un permis de fonctionnement et tenter d'organiser les exploitantes et exploitants artisanaux. Ce processus s'est réalisé avec l'appui d'une compagnie qui détient un permis d'exploration pour une surface plus étendue. La compagnie a cédé plus de 40 hectares à

l'association pour y faire de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans l'espoir que cela libérerait le reste de la zone visée par son permis de l'exploitation minière artisanale.

L'association compte cinq directeurs, dont certains sont aussi propriétaires fonciers dans la zone minière visée par le permis. Ce sont tous des hommes. Chacun aurait apporté une somme d'argent pour obtenir le permis de deux ans, mais ils ont aussi dû emprunter ailleurs pour réunir les 100 000 USD requis. La direction a signalé que l'association doit payer 750 USD de taxes par mois aux bureaux du sous-comté, qui transfère 65 % de la taxe au district. L'association compte 40 membres, dont quatre sont des femmes. Le rôle que jouent dans l'association les membres autres que les directeurs n'est pas clair. L'association aspire à gérer les exploitantes et exploitants miniers de la zone pour laquelle elle détient un permis en réglementant les activités minières, en percevant des recettes, en créant une certaine infrastructure et en assurant la sécurité. La direction de l'association a toutefois admis que les résultats obtenus dans la réalisation de ces objectifs étaient variables. Plusieurs des intervenants des autorités minières et autres ne répondent pas toujours positivement à leurs demandes. La direction tente néanmoins de percevoir ce qui est souvent appelé des « impôts » des différents secteurs présents sur le site minier. Selon le responsable de l'association, environ 700 exploitantes et exploitants miniers travaillent dans la zone visée par le permis, mais globalement, de 2 000 à 3 000 personnes habitent la zone et leurs moyens de subsistance sont liés au site d'orpaillage.

Comme dans le cas des sites de l'étude en RDC, les institutions crépusculaires sont importantes dans cette zone minière. La gouvernance de la zone minière est en grande partie assurée par l'association et les propriétaires fonciers. Toutefois, il y a des tensions et des conflits entre l'association, certains propriétaires fonciers (dont quelques-uns font partie de la direction de l'association) et les locataires quant à savoir qui peut percevoir quelles rentes ou quels impôts des différentes activités minières et des différents services de soutien existant sur le site.

Chaque étape de la production d'or a sa propre forme d'organisation. L'or est extrait en grande partie de puits. Certains des puits se trouvent sur des collines appartenant à l'un des directeurs de l'association. Il existe des groupes de puits qui détiennent des parts dans le puits. Les personnes qui ont le plus de parts dans un puits ont généralement une plus grande influence sur les décisions de la direction. Les groupes de puits louent une parcelle (20 pieds X 20 pieds) au propriétaire à 200 000 shillings ougandais comme tarif de base ; une fois l'or découvert, le propriétaire de la terre a droit à un sac pour chaque dix sacs de sable extrait. L'exploitation à ciel ouvert se trouve principalement dans la zone contrôlée par l'association et est effectuée en grande partie par des femmes qui paient 10 000 shillings ougandais par jour pour extraire le minerai. Il faut moins de capital pour ce type d'activité minière que pour celle qui se fait dans les puits ou pour réaliser plusieurs des autres activités existant dans la zone minière.

Le deuxième site est une mine d'étain dans la Région occidentale de l'Ouganda. L'exploitation commerciale de l'étain a commencé dans cette zone située à proximité des frontières méridionales de l'Ouganda plusieurs dizaines d'années avant l'indépendance du pays, mais a été

interrompue pendant les nombreuses guerres qu'a connues le pays après l'indépendance, pour n'être relancée que plus tard par des personnes travaillant dans l'exploitation minière artisanale après le retour d'une paix et d'une stabilité suffisantes dans cette région du pays à la fin des années 1980. Les différents sites miniers actuels sont situés au sommet des collines fortement dégradées à la végétation très rare. Des fermes et des vergers se trouvent sur les flancs des collines. La vaste majorité des personnes intervenant dans l'exploitation minière viennent des six villages avoisinants. Parmi les activités économiques observées dans cette zone minière se trouvent l'extraction du minerai des tunnels, la vente d'aliments, la cuisson d'aliments, le puisage d'eau, l'ouverture de nouveaux tunnels et le tamisage.

La colline où l'exploitation minière a lieu serait la propriété du gouvernement (mais il y a un particulier qui le conteste, affirmant que la terre, en fait, lui appartient). Au cours des dernières années, des compagnies minières ont loué les terres au gouvernement et détenu des permis pour l'exploitation de l'étain. Les exploitantes et exploitants ne travaillent pas pour la compagnie, mais doivent lui vendre leur étain par l'intermédiaire d'acheteurs engagés par la compagnie pour acheter l'étain en son nom. Pendant notre recherche, les acheteurs (tous des hommes) sont pour la plupart d'anciens creuseurs qui avaient aussi travaillé comme acheteurs pour l'ancienne compagnie. Les acheteurs paient les creuseuses et creuseurs de 500 à 2 000 shillings ougandais de moins par kilo que ce qu'ils reçoivent de la compagnie. Les équipes de creuseuses et creuseurs sont au nombre de 50 ou plus et chaque acheteur a plusieurs équipes qui lui vendent l'étain (mais les équipes sont divisées à parts égales entre les acheteurs). Les acheteurs peuvent entretenir des liens avec les creuseuses et creuseurs en leur fournissant du maïs ou de l'argent pour s'approvisionner quand leur situation devient difficile, mais ce n'est pas chose courante.

Le rôle visible de la compagnie devient plus flou au niveau de la gouvernance de la zone minière. Selon les estimations, pendant la haute saison (saison sèche), environ 200 hommes et 70 femmes travaillent sur le site. L'activité minière est organisée par une série de chefs de colline : une ou un président et une ou un vice-président de colline, qui sont élus parmi les creuseuses et creuseurs dans le cadre d'une assemblée. Ni l'un ni l'autre ne reçoit une rémunération supplémentaire mais ces postes sont une marque d'amélioration du statut social se méritant la confiance et le respect de leurs pairs.

La plus grande partie des travaux miniers est effectuée par des équipes de trois à huit personnes, de cinq en moyenne. Chaque équipe a une ou un chef d'équipe, qui est souvent sélectionné par les membres du groupe ou qui est la personne qui a créé le groupe. À l'instar de la présidente ou du président de colline, les chefs d'équipe sont souvent considérés comme des personnes dignes de confiance et capables de régler les conflits. Les équipes s'occupent généralement de toutes les étapes des activités minières, dont le traitement. Elles extraient l'étain, font le tamisage en groupes et vendent l'étain (habituellement dans les centres d'échange des villages), se partageant équitablement les recettes de la vente. À peu près un tiers des quelque 50 équipes qui existent comptent des femmes parmi leurs membres et il y a quelques équipes formées exclusivement de femmes. Les femmes sont moins nombreuses à travailler pendant la saison des pluies car les

femmes en général se consacrent davantage au travail maraîcher et à l'agriculture que les hommes.

Résumé des sites de l'étude

Les dispositifs institutionnels de gouvernance varient d'un site à l'autre. Sur chaque site, il y a des entités reconnues par l'État qui sont autorisées à jouer un rôle dans l'organisation des activités minières : les AFM dans l'Ituri, RDC, les coopératives dans le Sud-Kivu, RDC, qui achètent les minéraux, les compagnies et les sous-traitantes et sous-traitants au Rwanda, l'association dans la Région centrale, Ouganda, et la compagnie dans la Région occidentale, Ouganda. En même temps, dans les zones minières de la RDC et de l'Ouganda, il y a d'autres institutions et autorités, certaines reconnues par l'État, d'autres non, qui jouent des rôles importants dans la gouvernance de l'activité minière. Pourtant, en même temps, les brefs aperçus des sites de l'étude montrent que dans toutes les zones minières, quels que soient les dispositifs institutionnels, il y a des limites aux parcours économiques des femmes qui sont imposées par le genre. Le creusage et les travaux les mieux rémunérés sont généralement réservés aux hommes et ce sont aussi presque tous des hommes qui occupent les fonctions d'autorité. En d'autres mots, pour comprendre quels sont les moyens de subsistance qui s'offrent aux femmes dans le secteur de l'EMAPE, les normes et les institutions genrées sont certainement importantes. Nous examinerons maintenant plus en détail certaines des barrières et des possibilités liées au genre.

Conclusions de l'étude : défis et bénéfices pour les femmes

Comme il ressort clairement de la présentation faite précédemment des sites de l'étude, les rapports économiques et d'autorité dans le secteur de l'EMAPE sont très structurés et profondément genrés. Même dans la zone d'orpaillage en Ouganda, il y a des formes de rapports d'autorité qui se recoupent, certaines venant même de l'État, qui assure l'ordre dans les activités minières. Ainsi, bien qu'elle ait souvent été qualifiée d'activité économique « informelle », l'EMAPE n'est de toute évidence ni chaotique ni nécessairement soustraite à l'influence des institutions étatiques et des figures d'autorité sanctionnées par l'État.

Notre étude examine les normes et les institutions genrées (y compris les rapports d'autorité et de pouvoir) qui déterminent l'accès des femmes aux ressources économiques et sociales nécessaires pour améliorer leurs moyens de subsistance dans les zones d'EMAPE et le contrôle qu'elles exercent sur ces ressources. Cela comprend la possibilité pour certaines femmes de tirer des bénéfices économiques et sociaux de leur participation à l'EMAPE et à des activités d'accumulation économique. Nous présentons plus loin les conclusions de notre recherche, en les regroupant autour de deux points importants qui sont ressortis de notre projet :

i. Il existe diverses pratiques et présomptions liées au genre qui constituent des barrières empêchant la plupart des femmes d'obtenir de meilleurs bénéfices économiques.

ii. Malgré ces barrières, les femmes peuvent créer des bénéfices économiques à partir de leur participation aux marchés imbriqués des zones d'EMAPE, et quelques-unes parviennent à créer des voies d'accumulation.

Normes genrées et pratiques institutionnelles discriminatoires : des barrières pour les femmes

Comme nous l'avons signalé plus haut dans la réflexion faite à partir de la littérature sur le sujet, il existe des normes de genre et des pratiques institutionnelles genrées étroitement liées qui sont discriminatoires à l'égard des femmes sur les sites d'EMAPE (comme dans plusieurs autres activités économiques). Notre recherche vient renforcer ces points généraux. Elle montre que le genre imprègnent tous les rapports d'autorité et d'organisation dans une zone d'EMAPE, y compris lorsqu'il existe des structures d'entreprise formelles comme au Rwanda. Même là où les femmes ne sont pas officiellement autorisées à entrer dans une zone minière, car elles porteraient malheur ou seraient source de pollution spirituelle, ou parce que leur présence serait contraire aux normes sociales, le genre est tout de même important tant pour ce qui est de structurer cette exclusion (et ses exceptions), que pour ce qui est de définir les représentations de la masculinité qui ont un effet sur les pratiques de subsistance masculines (Cuvelier 2016). Le genre ne crée pas nécessairement toujours des barrières pour les femmes. Par exemple, les femmes peuvent parfois tirer parti des normes de genre fondées sur des présomptions au sujet de leur honnêteté. Dans l'ensemble, cependant, un examen des zones d'EMAPE dans une optique de genre montre que le fonctionnement complexe du genre à divers niveaux est extrêmement défavorable aux femmes.

La capacité des femmes à accéder aux moyens de subsistance liés à l'activité minière est conditionnée par des formes structurelles d'inégalité, des niveaux de scolarité plus faibles, un accès limité ou nul à la terre, la soumission aux hommes de la famille, des normes genrées, et ainsi de suite. Comme nous l'avons brièvement vu plus haut, ces conditions sont répandues en RDC, au Rwanda et en Ouganda, comme partout ailleurs dans le monde. Les zones d'EMAPE ne font pas exception. Par exemple, comme le montre la Figure 3 ci-dessous, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de n'avoir aucune scolarité ou d'avoir une scolarité limitée. Près de 70 % des femmes n'avait soit aucune scolarité, ou seulement des études élémentaires/primaires partielles, par rapport à 50 % chez les hommes. Comme la formalisation exige de savoir lire et écrire dans la langue nationale, le manque de scolarité empêche la majorité des femmes et près de la moitié des hommes de participer à ces initiatives de l'État.

FIGURE 3. NIVEAU DE SCOLARITÉ (%) SELON LE SEXE

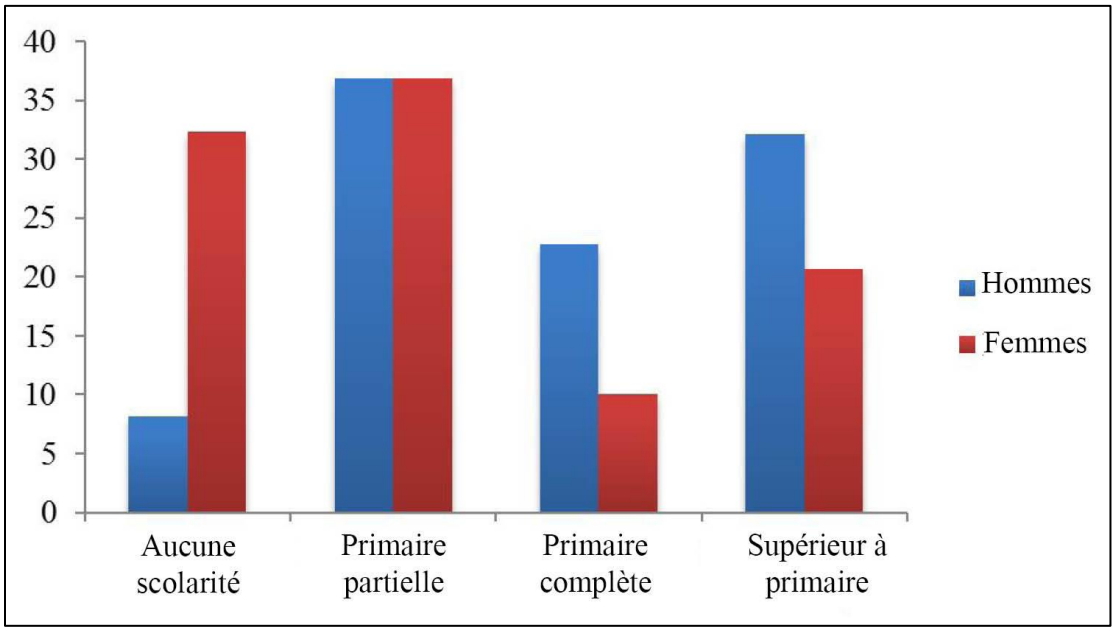

Source: données propres 2016.

Par ailleurs, la Figure 4 montre que les femmes sont moins mobiles que les hommes, ce qui fait qu'elles ont tendance à ne pas capitaliser les compétences acquises en se déplaçant d'une mine à l'autre et n'ont pas non plus accès à de nouvelles possibilités d'activité minière lorsque les mines existantes se tarissent ou ne sont plus viables. La mobilité, comme l'affirment Jønsson et Bryceson (2014) est un élément important pour tenter de réussir dans le domaine de l'exploitation minière artisanale.

FIGURE 4. A TRAVAILLÉ SUR UN AUTRE SITE MINIER (%) SELON LE SEXE

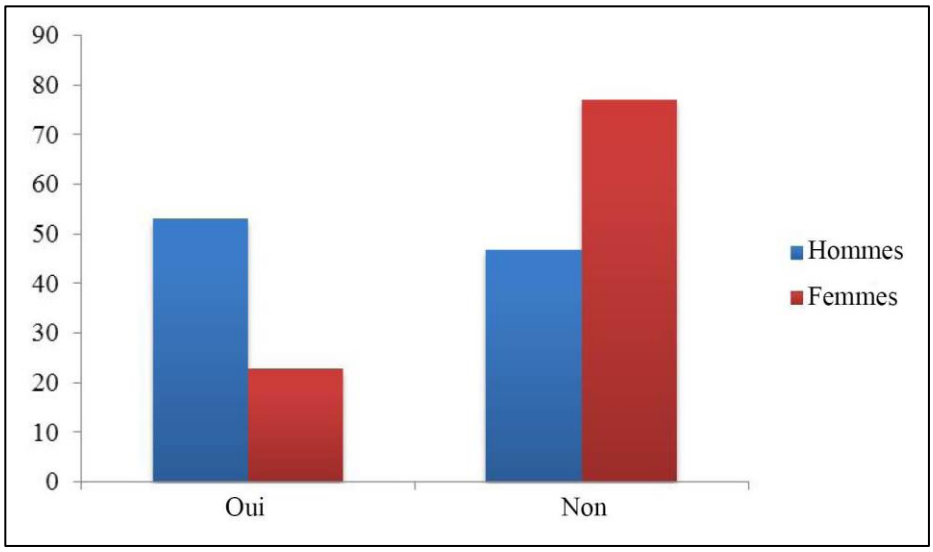

Source: données propres 2016.

Déjà systématiquement défavorisées quant à leurs conditions et possibilités socio-économiques, les femmes, comme le démontre notre étude, font face à différentes barrières dans leurs activités de subsistance sur les sites d'EMAPE.

Normes de genre et tabous discriminatoires à l'égard des femmes sur les sites d'EMAPE

Sur tous les sites, les chercheuses et chercheurs ont entendu parler de plusieurs normes qui limitent la participation des femmes au creusage en raison de leur présumée faiblesse, de questions d'indécence ou de tabous concernant la présence de femmes dans les puits ou les tunnels de peur qu'elles ne fassent disparaître les minéraux (en particulier pendant leurs règles). En voici quelques exemples glanés dans le cadre de la recherche.

Les femmes sont physiquement incapables d'accomplir certaines tâches. Sur la plupart des sites miniers, plusieurs des hommes et quelques femmes ont mentionné les différences physiques pour expliquer pourquoi il n'était pas permis aux femmes d'accomplir certaines tâches. Dans la mine d'étain dans la Région occidentale de l'Ouganda, certaines personnes ont affirmé qu'il y a des tâches, comme le boisage des tunnels, qui sont physiquement trop exigeantes pour les femmes. Dans la même zone minière, plusieurs hommes ont déclaré que les femmes n'étaient pas capables d'extraire l'étain, ajoutant qu'elles « n'ont pas l'énergie pour creuser en-dessous » et que les femmes « sont faibles ». Cette opinion était aussi partagée par des hommes dans la mine d'or de l'Ituri en RDC. Dans la mine de cassitérite et de coltan dans la Province du Sud du Rwanda, certaines des tâches étaient strictement réservées aux hommes, comme le boisage pour le soutènement des parois, le maniement des compresseurs, le lavage à l'écluse, le creusage de sols durs ou rocheux à la recherche de minerais et le dynamitage. Selon plusieurs femmes et hommes à la mine, cette discrimination est due au fait que les femmes ne sont pas assez fortes pour accomplir les activités mentionnées. Ces affirmations sont faites au mépris d'une série de durs travaux manuels assumés par des femmes dans les zones minières. Par exemple, sur le site de l'Ituri, en RDC, les femmes travaillent comme motopompistes, puisant manuellement l'eau de puits profonds à défaut de pompes à eau mécaniques. Dans la zone minière du Sud-Kivu, les femmes, dont des femmes dans la quarantaine ou plus âgées, peuvent travailler comme transporteuses, transportant de lourds sacs de minerais à l'intérieur du site minier ou depuis le site jusqu'à une ville voisine, tandis que dans la mine de la Province du Sud, au Rwanda, les femmes travaillent principalement comme transporteuses, tirant des sacs de minerais hors du tunnel. Sur le site de la Région occidentale de l'Ouganda, des femmes, dont des adolescentes, transportent des contenants de 20 litres d'eau jusqu'au sommet des collines pour la vendre.

Les femmes polluent. Plusieurs ont affirmé que la physiologie des femmes présentait des risques pour d'autres exploitants ou pour les minéraux. Certains hommes dans la mine d'étain de la Région occidentale de l'Ouganda ont affirmé que les femmes qui ont leurs règles ne peuvent pas entrer dans les zones minières car elles sont « impures » et leur présence pourrait entraîner la disparition de l'étain dans cette mine. Comme le dit concisément l'un d'entre eux, « la nature des femmes n'est pas comme celle des hommes. Elles ne portent pas le pantalon. » À la mine d'or de l'Ituri en RDC, plusieurs hommes ont affirmé qu'il était interdit femmes qui ont leurs règles ou aux femmes enceintes d'entrer dans les puits, car cela entraînerait la perte de l'or. Comme l'a dit un des hommes, « les femmes qui ont leurs règles ne peuvent pas venir sur le site au risque de maudire le site ». Il a poursuivi en disant que si les femmes « sont enceintes de moins de trois

mois, elles ne peuvent pas venir sur le site, aussi par peur de la malédiction. Donc, pour éviter tout cela, nous sommes contents que les femmes ne puissent pas venir sur le site. C'est aussi un travail qui est trop dur pour elles. »

Les femmes respectables ne s'adonnent pas à l'exploitation minière. Les normes et représentations de genre renforcent certaines formes de comportement et d'attentes par rapport à la féminité et la masculinité. Celles-ci ont parfois été invoquées pour réprimander les femmes voulant travailler à la mine ou critiquer celles qui y travaillent déjà. Dans la mine de wolframite du Rwanda, tant des exploitants que des exploitantes ont déclaré que les femmes ne devraient pas entrer dans les tunnels comme creuseuses pour des raisons « de respect et de culture ». Ces hommes et ces femmes ont dit que, dans la culture rwandaise, on ne trouve jamais une femme qui creuse ou qui entre dans un trou ; ces tâches sont réservées aux hommes.

Quand les femmes ont commencé à travailler dans la mine de wolframite rwandaise en 2011, plusieurs membres de la communauté les voyaient comme des « prostituées », en partie parce qu'elles travaillaient maintenant dans ce qui était considéré comme un espace masculin, mais aussi parce que les femmes devaient porter des pantalons au travail, exigence vestimentaire qui remet en question les normes de genre dominantes dans la campagne. Un sentiment similaire a été exprimé dans la communauté entourant la mine de cassitérite et de coltan dans la Province du Sud du Rwanda, où notre recherche a permis d'identifier un stéréotype voulant que les femmes qui travaillent à la mine, en particulier dans les tunnels, manquent de savoir-vivre. Des stéréotypes classiques circulent sur ces femmes. Les femmes qui travaillent dans les mines seraient : de jeunes femmes qui se droguent, des femmes qui tombent enceintes hors mariage et qui désobéissent à leurs parents, des femmes mariées qui se disputent constamment avec leur mari ou des veuves qui ne peuvent pas « se contrôler ». Pour les personnes qui expriment ces opinions, les femmes bien élevées ne sauraient s'adonner à l'exploitation minière, mais devraient plutôt se consacrer à des activités économiques plus respectables socialement, telles que l'agriculture. Le même discours moral se répétait dans la mine d'or de la Région centrale de l'Ouganda, où des hommes craignaient que les femmes n'acquièrent de « mauvaises habitudes » à la mine. Selon un des hommes, « aucune femme ne devrait travailler dans les mines puisque cela peut les amener à devenir trop indépendantes, à s'affirmer. Les femmes ne devraient pas travailler dans ces lieux parce que, parfois, quand elles ont de l'argent, elles s'enfuient de leur mari. »

Dans la mine de l'Ituri en RDC, plusieurs ont laissé entendre qu'étant donné que les hommes sont à peine habillés quand ils travaillent dans les puits, il est gênant, voire risqué, pour les femmes de travailler à leurs côtés si elles ne sont pas mariées ou parentes avec eux. C'est avec véhémence que ces hommes affirmaient que les femmes ne pouvaient pas entrer dans le puits. Comme l'a expliqué un des hommes, énonçant toutes les normes discriminatoires :

> *Ce n'est pas bien que la femme de quelqu'un d'autre te voie travailler dans les puits torse nu ou seulement avec un pagne. Là où nous creusons, nous nous habillons mal ; certains sont seulement en sous-*

> *vêtements et torse nu. D'autres portent un pagne. Ce n'est pas normal qu'une femme qui n'est pas la tienne te voie dans une telle tenue. Et ça se pourrait que la femme de ton petit frère vienne sur le site ; est-ce que ce serait normal qu'elle te voie habillé comme ça ? Et puis nous, les creuseurs, nous parlons de tout en travaillant. Des banalités liées au sexe. Et les femmes qui ont leurs règles ne peuvent pas venir sur le site au risque de maudire le site.*

Une femme a abondé dans le même sens, affirmant que « dans la zone de creusage, les hommes s'habillent mal ! Ce n'est pas bien de voir le corps d'un homme qui n'est pas ton mari. Nous sommes africains ! » Elle a ici également invoqué une supposée norme de genre continentale liée au fait de voir certains corps à peine vêtus.

Certains travaux sont trop risqués pour les femmes. Certains types de travaux miniers étaient considérés particulièrement risqués pour les femmes. Dans la mine d'étain de la Région occidentale de l'Ouganda, certaines tâches devaient se faire de nuit, ce qui, selon des répondants, était trop dangereux pour les femmes. Il s'agissait notamment d'assurer la garde des puits la nuit ou de placer de la dynamite pour briser les roches (ce qui est illégal en Ouganda et se fait donc la nuit). Il s'ensuit que les femmes pourraient être exposées à des agressions physiques ou sexuelles pendant la nuit. Dans la mine de cassitérite et de coltan dans la province Sud du Rwanda, une femme a dit que des inquiétudes avaient été soulevées concernant le harcèlement sexuel pendant qu'elles travaillaient dans les tunnels, certains hommes exigeant même des rapports sexuels si elles voulaient du travail. Cependant, a-t-elle ajouté, quand le directeur de la compagnie en a été informé, il s'est réuni avec tous les sous-traitants et les capitaines et a dit que si cela continuait, il allait poursuivre en justice le sous-traitant et le capitaine en charge du tunnel où cela s'était produit. Elle a dit qu'elle n'avait eu vent d'aucun autre cas de ce type de harcèlement et de violence de nature sexuelle.

Les normes de genre concernant le corps (force physique et physiologie), le comportement (habillement et interaction dans certains lieux de travail avec des personnes du sexe opposé) et les tâches (étant trop risquées ou trop masculines pour les femmes) déterminent clairement l'accès des femmes aux ressources économiques et sociales nécessaires à l'amélioration de leurs moyens de subsistance dans les zones d'EMAPE et le contrôle qu'elles exercent sur ces ressources. Comme l'illustrent les paragraphes qui précèdent, certaines normes de genre présentent le corps des femmes comme étant risqué – pouvant polluer les sites miniers – tandis que d'autres le présentent comme étant à risque, et les deux servent à justifier le non accès des femmes à certains moyens de subsistance. Dans ces différents discours, les normes de genre limitent effectivement l'accès des femmes à des moyens de subsistance rémunérateurs et/ou augmentent les coûts sociaux et matériels que représente pour elles le recours à des moyens de subsistance dans le secteur minier.

Les femmes sont concentrées dans les activités de subsistance les moins rémunérées dans les zones d'EMAPE.

Les réponses à la question de l'enquête concernant les types de travail montrent clairement une division genrée du travail. Pour la plupart, les femmes qui ont accès aux zones d'EMAPE sont concentrées dans les emplois les moins rémunérés. Cette division genrée du travail est le fruit de plusieurs facteurs. Comme nous l'avons vu plus haut, un constat qui revient souvent dans différentes études et qui est confirmé par celle-ci, c'est que les femmes sont exclues des activités d'extraction des minerais (creusage, travail dans les puits et tunnels). Comme le montre le Tableau 2, plus de 62 % des hommes qui ont répondu à l'enquête et seulement 15 % des femmes ont dit que leur travail à la mine était le « creusage ». Si le travail dans les mines est clairement divisé selon le genre, il convient de signaler qu'aucun des types de travail n'est occupé exclusivement par un seul genre. Cette absence d'exclusivité indique que, malgré les commentaires sur les types de travail qui devraient correspondre à l'un ou l'autre genre, il y a des moments et des lieux où ces règles sociales ne sont pas respectées en raison des circonstances ou parce que des femmes décident de les remettre en question.

L'effet cumulatif de ces normes de genre, c'est que, le plus souvent, les femmes se consacrent à des tâches de transport (plus de 43 % des femmes par rapport à plus de 15 % des hommes), à des activités de traitement (37 % des femmes se consacrent au tamisage ou au lavage du minerai par rapport à 33 % des hommes) et/ou à la vente d'aliments, de liquides, de produits et de services sexuels et domestiques (29 % des femmes par rapport à plus de 10 % des hommes). Si ces activités peuvent tout de même être des moyens de subsistance plus productifs que d'autres options en dehors du secteur minier, les différences entre les pays sont importantes.

Les exclusions des femmes de diverses fonctions ne sont ni uniformes ni statiques, ce qui signifie que les normes de genre, même présentées comme pratiques culturelles, sont variables. Au Rwanda, par exemple, le tamisage est considéré comme une activité masculine à la mine de cassitérite, mais moins à la mine de wolframite. Dans le Sud-Kivu, des femmes dans un groupe de discussion ont expliqué que l'interdiction faite aux femmes d'entrer dans les tunnels est plus récente : « Il n'y a pas d'exceptions pour le moment ; aucune femme ne descend dans le tunnel parce que notre coutume ne le permet pas. Mais avant, les femmes le faisaient, parce que la société minière venait d'abandonner cette concession (c. 1983) et les chefs ne comptaient pas beaucoup sur l'exploitation artisanale. C'est avec les guerres dans l'Est de la RDC que les chefs coutumiers ont réalisé qu'il y avait assez d'argent en minéraux et ont commencé à diaboliser les femmes par rapport à l'exploitation artisanale. Donc, quand les chefs coutumiers ont pris conscience que la mine était une activité très rentable, les femmes ont été renvoyées. » Ces femmes ont affirmé que l'interdiction a vu le jour parce que « c'est en creusant qu'on gagne beaucoup d'argent ».

TABLEAU 2 — TYPE DE TRAVAIL SUR LE SITE MINIER

	Hommes	Femmes	% d'hommes	% de femmes
Chef d'équipe	29	8	7,11	2,17
Creusage	253	56	62,01	15,18
Lavage du minerai	21	57	5,15	15,45
Broyage du minerai	8	81	1,96	21,95
Lavage à l'écluse	47	3	11,52	0,81
Tamisage	115	80	28,19	21,68
Transport du minerai	34	85	8,33	23,04
Transport de l'eau	29	69	7,11	18,70
Transport du bois de feu	1	7	0,25	1,90
Travail administratif	5	6	1,23	1,63
Commerce des minéraux/produits	30	29	7,35	7,86
Vente d'aliments/d'eau aux fins de consommation personnelle	5	66	1,23	17,89
Vente d'autres provisions aux fins soit de consommation personnelle ou de production	7	35	1,72	9,49
Vente de services (dont des services sexuels)	7	6	1,72	1,63
Location de matériel	1	0	0,25	0,00
Autres	56	85	13,73	23,04
n=774	408	369		

Source*: données propres 2016.*

Pour ce qui est du revenu moyen (calculé en dollars aux taux de change de 2015), c'était les hommes qui gagnaient le plus grâce au creusage dans chacun des trois pays. Au Rwanda, le revenu moyen des hommes était moins de 10 USD de plus que l'activité qui procurait aux femmes leur première source de revenus (le transport du minerai). En RDC, les hommes gagnaient plus de 100 USD de plus pour le broyage, l'activité qui procurait aux femmes en moyenne leur première source de revenus. L'écart le plus frappant était en Ouganda, où les hommes creuseurs gagnaient plus du double, près de 250 USD de plus, que les femmes se consacrant aussi au creusage, l'activité qui procurait aux femmes en moyenne leur première source de revenus.

TABLEAU 3 — TROIS PRINCIPALES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS DE CHAQUE SEXE PAR PAYS (% DU SEXE, REVENU MOYEN (USD 2015, REVENU MÉDIAN)

Rang	**Rwanda**		**RDC**		**Ouganda**	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1	*Creusage*	*Transport du minerai*	*Creusage*	*Broyage*	*Creusage*	*Creusage*
%	45,61	51,81	79,17	41,75	65,74	39,84
Revenu moyen	97,42	88,43	226,83	121,51	446,34	191,81
Revenu médian	81,25	81,25	113,99	113,99	130,71	92,76
2	*Tamisage*	*Tamisage*	*Tamisage*	*Transport du minerai*	*Tamisage*	*Transport de l'eau*
%	36,26	24,1	7,81	25,26	39,81	38,76
Revenu moyen	81,11	54,17	183,38	124,08	112,88	142,31
Revenu médian	73,86	55,40	151,98	113,99	92,76	74,21
3	*Lavage à l'écluse*	*Lavage*	*Lavage*	*Lavage*	*Transport de l'eau*	*Tamisage*
%	22,22	7,23	4,17	24,74	24,07	37,98
Revenu moyen	79,45	52,53	182,34	125,83	100,35	176,20
Revenu médian	77,56	44,32	118,80	102,49	92,76	92,76

Source: données propres 2016.

Dans les paragraphes qui suivent, nous donnons quelques exemples montrant à quel point les femmes sont concentrées dans les activités de subsistance les moins bien payées dans les zones d'EMAPE.

La mine de wolframite rwandaise comprend deux zones de travail : une zone d'exploitation minière artisanale et une zone de traitement semi-industriel. Toutes les personnes qui travaillent dans la zone de traitement semi-industriel reçoivent un salaire fixe. Aux yeux des gens travaillant dans cette zone et dans la partie d'exploitation minière artisanale, le travail de traitement semi-industriel est plus facile et mieux payé. Ils reçoivent un salaire mensuel, ce qui est considéré comme avantageux par rapport aux exploitantes et exploitants miniers artisanaux, qui sont payés en fonction de leur productivité. Dans la zone d'exploitation minière artisanale, quelques personnes ont confirmé qu'il y a des moments, voire des mois, où elles ne trouvent pas de

tungstène du tout et ne gagnent donc rien pendant ces périodes. Toutefois, aucune femme ne travaillait dans la zone semi-industrielle. Les chercheuses ont appris que les femmes qui travaillent dans la zone d'exploitation minière artisanale souhaiteraient travailler dans la zone semi-industrielle et en sont capables, mais qu'aucune possibilité ne s'offrait à elles. Le responsable de la zone semi-industrielle a affirmé que la présence dans cette section rendrait les hommes qui y travaillent « mal à l'aise ». Cependant, quand les chercheuses se sont entretenues avec des hommes travaillant dans la zone semi-industrielle, ceux-ci ont déclaré qu'ils ne voyaient aucun inconvénient à travailler aux côtés des femmes. Le représentant local de la compagnie a signalé que, la zone semi-industrielle étant encore en cours de développement, la direction ne pouvait pas engager des femmes, mais qu'il était prévu d'en engager « plus tard ». Il est évident que l'idée d'associer le travail permanent aux hommes était à la base de cette discrimination. Cet exemple permettra peut-être d'éviter de tirer une conclusion trop hâtive quant à l'efficacité des structures institutionnelles formalisées, telle qu'une compagnie formelle qui organise le travail dans les mines rwandaises, pour assurer les conditions nécessaires à un meilleur accès des femmes aux moyens de subsistance liées à l'exploitation minière.

Dans les deux mines rwandaises, les emplois salariés à temps plein sont occupés essentiellement par des hommes. La fonction de sous-traitant, qui engage et dirige des exploitantes et exploitants miniers, est aussi surtout assumée par des hommes. Dans la mine de la Province du Nord, il n'y avait que deux sous-traitantes sur un total de dix-sept. Différentes raisons ont été données pour expliquer la faible participation des femmes comme sous-traitantes. Premièrement, pour assumer une sous-traitance, il faut avoir du capital pour payer une partie de l'équipement et une assurance-santé. Il faut aussi savoir lire et écrire et répondre aux exigences bureaucratiques de l'enregistrement auprès du Conseil national du développement. Il faut pouvoir prendre le risque d'être entrepreneure indépendante, car il est possible qu'après avoir investi dans la main d'œuvre, le niveau de production soit insuffisant pour leur permettre de couvrir leurs coûts, encore moins de générer des profits.

Des femmes mariées ont dit aux chercheuses que, pour devenir sous-traitantes, il leur faudrait la permission de leur mari, qui pourrait s'opposer à ce qu'elles prennent ce risque. D'autant plus qu'elles doivent avoir accès à un préfinancement et des femmes ont affirmé qu'il était impossible pour une femme mariée d'obtenir un crédit de la banque sans la signature de son mari. Ou encore, comme l'a signalé une autre femme, si une femme mariée décidait de vendre une parcelle de terre pour augmenter le capital, elle ne pourrait pas prendre seule la décision et aurait besoin de l'approbation de son mari. Dans la mine de la Province du Sud, deux des quatre femmes sous-traitantes avait une relation personnelle avec le propriétaire de la mine : une femme avait pris la place de son mari au décès de celui-ci et le propriétaire lui avait accordé un crédit pour l'aider à démarrer, tandis que l'autre sous-traitante a dit qu'elle avait été approchée par le propriétaire de la mine. De telles relations peuvent aussi avoir aidé des hommes à devenir sous-traitants ; nous n'avons pas approfondi cet aspect et ne savons donc pas si c'est le cas. Ce que cela montre, c'est que le fait d'avoir des relations personnelles avec la direction a aidé certaines femmes à avoir

accès aux privilèges offerts aux hommes (elles ont pu, par exemple, avoir accès au crédit ou acquérir une expérience variée et plus approfondie de l'exploitation minière), augmentant ainsi leurs possibilités de devenir sous-traitantes. Pour obtenir d'autres exemples de contraintes liées au genre que les femmes ont signalées, consultez la liste à l'Annexe A.

La double charge des femmes les empêche de se livrer pleinement à l'EMAPE

Les possibilités de travail pour les femmes dans les zones d'EMAPE étaient aussi grandement déterminées par les pressions exercées sur elles par leur famille, leur ménage et la communauté en général concernant les responsabilités attribuées à leur genre. Il est évident que pour plusieurs femmes, leur participation à l'exploitation minière artisanale est déterminée par une combinaison de rôles productifs et reproductifs. Les moyens de subsistance des femmes sur le site minier sont généralement délimités par la latitude dont elles ont besoin pour assumer d'autres rôles, parfois saisonniers, au sein du ménage et en agriculture. Une étude des économies horticoles en Afrique sub-saharienne réalisée par Barrientos et autres a relevé une dynamique similaire associant le caractère informel du travail des femmes aux chaînes de valeur mondiales (2003, 1514-1515). Bien que nous ne prenions pas les chaînes de valeur mondiales comme prisme d'analyse, notre recherche fait ressortir un lien important concernant la manière dont l'imbrication des économies productives et reproductives produit et normalise la souplesse du travail des femmes dans l'organisation des moyens de subsistance liées à l'exploitation minière, ce qui, en même temps, a des impacts distincts selon le genre.

Les femmes ont consacré moins d'heures et de jours à l'exploitation minière que les hommes (voir Tableau 4) pour différentes raisons, notamment leurs obligations à la maison, qu'il s'agisse de s'occuper des enfants ou de membres de la famille, ou de la production alimentaire. En travaillant moins d'heures, les femmes ont, bien sûr, moins de revenus, mais cela peut aussi les empêcher d'accéder à des réseaux et d'établir des relations qui pourraient les aider à se doter des ressources financières ou des capacités nécessaires pour améliorer leurs moyens de subsistance. L'absence de femmes sur le site minier peut aussi être interprétée comme un manque d'engagement ou de responsabilité. Par exemple, un sous-traitant au Rwanda a signalé que le travail de creusage, mieux rémunéré, demande de rester « longtemps dans le tunnel » et que « les femmes sont toujours pressées, elles ne peuvent pas rester aussi longtemps que les hommes ». Néanmoins, un autre sous-traitant a signalé qu'il va « laisser les femmes partir tôt » à moins que la production ne soit élevée et « tolérer » les femmes qui arrivent en retard à la mine, mais pas si elles continuent de le faire.

TABLEAU 4 — CE QUI DÉTERMINE LE NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES SELON LE SEXE

	Hommes	Femmes	% d'hommes	% de femmes
Fixé par le superviseur	117	33	0,29	0,09
Saisonnalité	93	57	0,23	0,16

Obligations familiales	55	118	0,14	0,33
Autres activités génératrices de revenus	8	40	0,02	0,11
Pratique religieuse	2	17	0,00	0,05
Autres obligations	14	17	0,03	0,05
Autre raison	231	200	0,58	0,55

Source : données propres 2016

Sur chaque site minier couvert par la recherche, les femmes devaient faire face à des demandes diverses à leur égard et à celui de leur travail, car celui-ci se recoupait, et entrait parfois en conflit, avec les attentes sociales plus générales voulant qu'elles, en tant que mères, épouses, sœurs et/ou filles, soient responsables de la garde des enfants, des tâches ménagères, de la production d'aliments pour le ménage, de l'approvisionnement en combustible et en eau, et dans le cas des épouses, de satisfaire aux besoins de leur mari. Par exemple, dans la mine de wolframite de la Province du Nord du Rwanda, des femmes et des hommes ont raconté aux chercheuses qu'on dit des exploitantes minières qui sont mariées ou qui sont cheffes de famille qu'elles négligent leurs responsabilités familiales, se faisant dire par des membres de la communauté que leur maison est en désordre, que personne ne surveille leurs enfants et que leurs champs sont négligés.

Une femme à la mine d'étain de la Région occidentale de l'Ouganda a fait la réflexion suivante :

> *Je joue tant de rôles. Pour commencer, c'est moi qui fais tout le travail ménager, par exemple, la cuisine, le ménage, le jardinage et l'élevage des chèvres quand mes enfants sont à l'école. Deuxièmement, j'apporte tellement de choses à la maison, en fait, comme je vous l'ai dit, mon mari est très mesquin, ce qui fait que j'achète tous les produits de première nécessité : par exemple, des vêtements, du sel, du savon, de la confiture, de la paraffine, du sucre et des médicaments.*

Une autre femme creuseuse à cette mine a dit, pendant un entretien destiné à recueillir son récit de vie, qu'elle se sentait mise en question du fait qu'elle n'adhérait pas aux présomptions courantes concernant ce qu'une femme devrait faire, ce qui nuisait à son estime d'elle-même en tant que femme. Dans ses mots :

> *Traditionnellement, ici, une femme devrait être celle qui s'occupe de ses enfants tout le temps. Mais pour moi, quand j'ai pu faire l'exploitation de l'étain, je ne pouvais pas m'occuper ainsi de mes propres enfants et je crois que c'est là que j'ai dévié d'un des principaux aspects de ce qu'est une vraie femme. Une vraie femme, c'est une femme qui bêche et qui*

cultive des cultures vivrières, mais moi, j'achète des vivres avec l'argent de l'étain, ce qui est anormal pour une vraie femme traditionnelle.

Elle a plus tard précisé qu'elle est souvent trop fatiguée par son travail à la mine pour faire « tout » ce qu'une femme devrait faire à la maison, ce qui a causé des tensions avec son mari, et c'est peut-être, suppose-t-elle, une des raisons pour lesquelles il la violente.[16] Elle a également signalé que les femmes gagnent moins que les hommes, non seulement parce qu'ils peuvent « travailler plus fort » et creuser plus en profondeur, mais aussi parce que les hommes « ne sont pas dérangés par les tâches ménagères ». Voici son explication : « Pour moi, je dois d'abord m'occuper des enfants et faire des tâches ménagères. Les hommes travaillent aussi à la mine tous les jours du lundi au samedi. Pour moi, certaines journées peuvent être très occupées et je ne vais pas à la mine ; je sacrifie une journée pour bêcher dans le jardin. »

Les obligations conjugales et familiales qui demandent du temps aux femmes se conjuguent à des normes sociales générales concernant les activités féminines respectables, ce qui fait qu'il est difficile pour les femmes mariées de travailler ou de continuer à travailler dans les mines. À la mine de wolframite rwandaise, il y a beaucoup de pression pour que les femmes quittent le travail une fois mariée. La majorité des travailleuses minières, près de 64 % selon les données de la compagnie, ne sont pas mariées et/ou sont cheffes de famille. L'administration de la compagnie soutient qu'une fois que les femmes se marient, elles ne veulent plus travailler à la mine. Un sous-traitant à la mine a imaginé quelle pourrait en être la raison :

Quand les jeunes femmes se marient, si elles ne reviennent pas, c'est essentiellement parce que leur mari leur défend de travailler à la mine. De plus, quand une femme/un homme se marie, son premier souhait, c'est d'avoir un enfant, alors qu'il n'est pas permis qu'une femme enceinte travaille à la mine. Aussi, les jeunes femmes mariées n'aiment pas conjuguer les responsabilités ménagères et les activités minières.

La norme de genre qui apparaît ici, c'est que la première responsabilité d'une femme après le mariage, c'est de s'occuper des tâches ménagères et d'élever une famille ; le fait qu'elle travaille dans une mine est considéré irrespectueux. À la mine d'étain de la Région occidentale de l'Ouganda, tant des hommes que des femmes ont signalé que la participation des femmes à l'activité minière est relativement récente, étant attribuable non seulement à l'augmentation de la pauvreté, mais aussi au nombre grandissant de mères seules et de femmes cheffes de famille.

[16] Une autre exploitante de la mine d'étain en Ouganda a abondé dans le même sens : « Les femmes minières se fatiguent trop à cause du travail dans la mine ; c'est peut-être pour cela que j'ai des querelles et de la violence avec mon mari. »

Les résultats de l'enquête viennent confirmer cette tendance. Comme le montre la Figure 5, 43,6 % des femmes sur les sept sites de l'étude ont dit qu'elles étaient mariées, 21,8 % ont déclaré qu'elles vivaient en cohabitation et un peu moins de 35 % étaient soit divorcées/séparées, veuves ou ne s'étaient jamais mariées. En comparaison, 23 % des hommes ont indiqué appartenir à l'une des trois dernières catégories. Il faut de toute évidence d'autres études et analyses concernant le mariage et autres relations conjugales dans les zones minières (Bryceson et autres 2014 abordent la question) et bien que notre enquête n'ait pas approfondi ce que les répondantes et répondants voulaient dire exactement par « cohabitation », les données quantitatives indiquent que la plupart de ces relations conjugales étaient considérées moins sûres et moins respectables que le mariage.

FIGURE 5. RÉPARTITION DE L'ÉTAT CIVIL SELON LE SEXE (%)

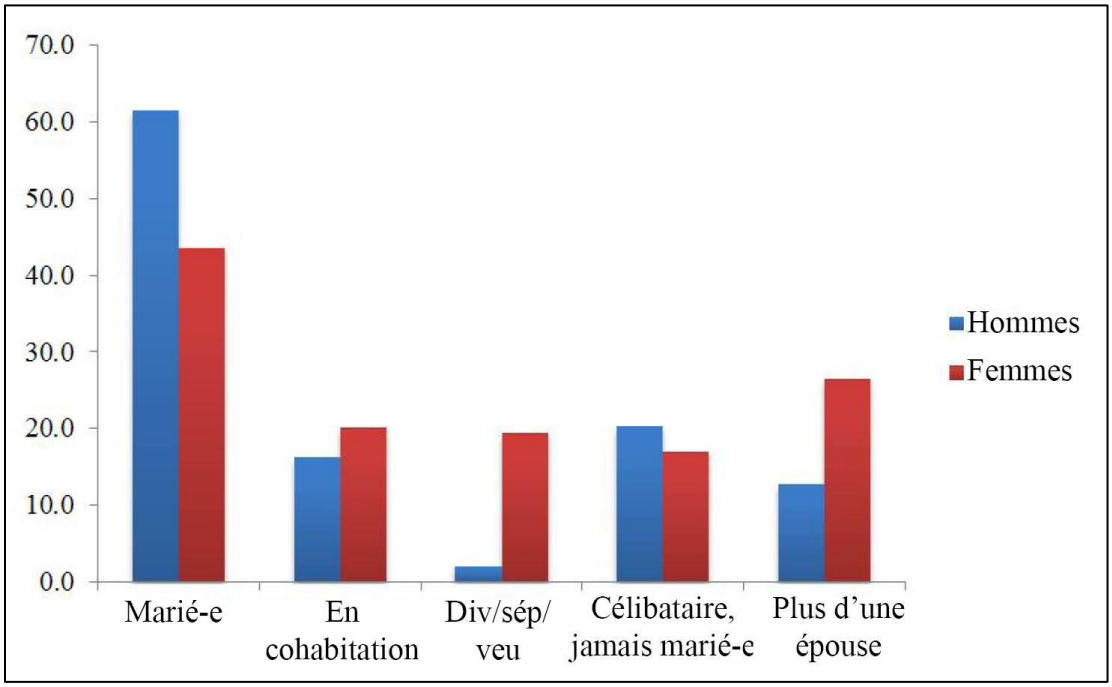

Source : données propres 2016.

D'après les données de recherche qualitatives, il était évident que plusieurs des femmes qui n'étaient pas mariées (qu'elles soient divorcées, veuves ou ne se soient jamais mariées) se livraient à l'EMAPE pour aider à couvrir leurs dépenses quotidiennes. Autrement dit, elles étaient là à cause de la pauvreté. Toutefois, il y avait un petit nombre de femmes non mariées qui s'en sortaient bien, et elles ont signalé qu'elles avaient plus de latitude quant à l'utilisation de leur argent sans avoir à négocier des relations conjugales. Cela ne veut pas dire que le fait de ne pas être mariées leur permettait d'accumuler, mais bien qu'elles peuvent avoir plus de latitude pour prendre des décisions. Une femme relativement riche de la zone d'orpaillage en Ouganda a cherché un exploitant minier pour qu'il fasse office de « mari de l'ombre ». Dans ses mots :

> *Un « conjoint de l'ombre » [c'est quelqu'un qui] est là simplement pour me mettre à l'abri des avances des autres hommes et me protéger au*

> *besoin. Ce devrait être quelqu'un de pauvre, qui peut me craindre et me respecter de sorte qu'il ne puisse pas me contrôler ni m'empêcher de travailler à aucun moment. Et [il devrait m'aider à] me faire respecter des autres exploitants miniers, mais sans avoir de rapports sexuels ni d'enfants.*

Cet exemple témoigne des différentes stratégies que les femmes travaillant dans les mines mettent en œuvre pour surmonter les contraintes de genre auxquelles elles font face. Cependant, les contraintes imposées aux femmes font que, même lorsqu'elles réussissent à défier les normes au travail, elles se heurtent tout de même à des barrières qui les empêchent de tirer autant de bénéfices que les hommes. Par exemple, les femmes (55 %) plus que les hommes (47 %) avaient tendance à vendre leurs minéraux dans la zone minière, tandis que 30 % des hommes et seulement 9 % des femmes les vendaient « en ville ». Le prix des minéraux étant toujours plus élevé plus on est loin du site d'extraction, les femmes vendent généralement leurs minéraux à un moindre prix. Cette prédilection des femmes pour la vente de minéraux sur le site minier témoigne de la difficulté qu'elles ont à accéder à des fonds pour pouvoir se déplacer plus loin et des autres tâches qu'elles doivent assumer à la maison et qui peuvent limiter leur capacité à se déplacer pour vendre leurs minéraux.[17]

Les bénéfices pour les femmes

Bien que les normes et institutions genrées décrites plus haut s'érigent souvent en barrières limitant l'avancement économique des femmes, notre recherche montre clairement que quelques femmes ont néanmoins tiré des bénéfices économiques et sociaux du travail dans les zones d'EMAPE. Dans cette section, nous examinons deux bénéfices importants pour les femmes que la recherche a permis de relever. Le premier, c'est que le fait de travailler dans les zones d'EMAPE permet à certaines femmes de contribuer financièrement à leur ménage et, ce faisant, d'améliorer leur position dans le ménage et dans la communauté. Le deuxième bénéfice, c'est que certaines femmes ont réussi à trouver des possibilités d'accumulation dans ces zones minières. Après une présentation de ces importants bénéfices pour les femmes, nous présenterons plusieurs exemples de moyens par lesquels les femmes travaillant dans les mines défient les normes de genre pour accéder à des emplois normalement réservés aux hommes.

Les revenus de l'exploitation minière aident les femmes à contribuer à l'économie du ménage.

Bien que les femmes soient confrontées à diverses normes et institutions discriminatoires dans les zones d'EMAPE, plusieurs des femmes rencontrées dans le cadre de la recherche ont déclaré que les revenus qu'elles tirent de l'exploitation minière ou d'autres activités économiques dans les

[17] Ces chiffres prennent en compte uniquement les 6 sites de l'étude financée à même ce projet et n'incluent pas encore le troisième site en RDC.

zones d'EMAPE les aident à contribuer à l'économie de leur ménage. Par rapport aux autres rares possibilités d'emploi qui s'offrent aux femmes dans ces communautés, l'EMAPE constitue une source de revenus fiable. Près de 70% des femmes ayant répondu à l'enquête ont signalé qu'au moins la moitié du revenu de leur ménage provient de leur travail dans les mines et 88,6 % des hommes ont dit la même chose. (Figure 6)

FIGURE 6. QUELLE PROPORTION DES REVENUS (%) APPORTÉS À VOTRE MÉNAGE VIENT DE VOUS ?

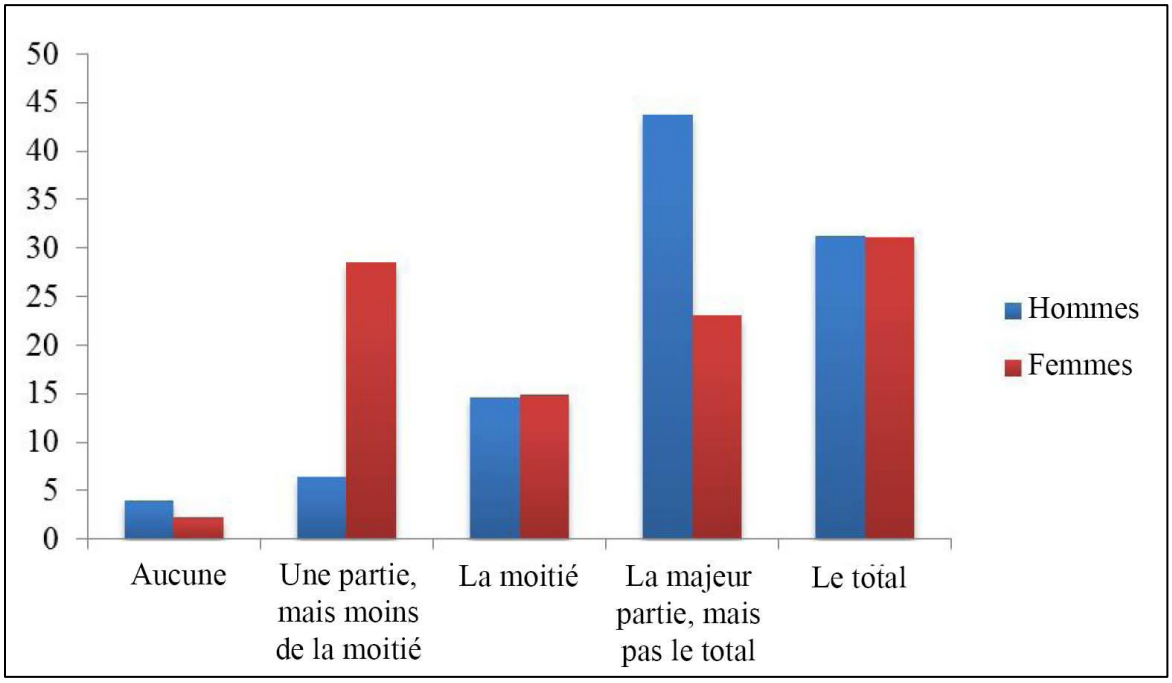

Source : données propres 2016.

Lorsque les réponses des femmes se différencient selon l'état civil (Tableau 5), les résultats montrent tout de même que plusieurs répondantes contribuent grandement aux finances de leur ménage. Près des 65 % des répondantes mariées (396 sur610 femmes) ont signalé que la majeure partie ou la totalité des revenus apportés à leur ménage vient d'elles.

TABLEAU 5 — SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 4, 0 ÉTANT AUCUN ET 4 ÉTANT LA TOTALITÉ, QUELLE PROPORTION DES REVENUS APPORTÉS À VOTRE MÉNAGE VIENT DE VOUS ? DIFFÉRENCIÉ SELON L'ÉTAT CIVL.

	Aucun	Une partie, mais moins que la moitié	La moitié	La majeure partie	La totalité	Total
Mariée/en cohabitation	5	103	106	237	159	610
Divorcée/séparée/veuve	1	9	3	12	62	87
Célibataire	20	27	13	24	34	118

Source: données propres 2016.

Les données de recherche qualitatives fournissent de nombreux exemples de l'utilisation que les femmes font des revenus qu'elles tirent de leur travail dans les zones d'EMAPE. Par exemple, à la mine d'étain de la Région occidentale de l'Ouganda, la plupart des femmes ont affirmé que les revenus qu'elles tirent de la mine servent à payer la nourriture, les soins de santé d'urgence et les frais scolaires. Un nombre plus restreint de femmes ont déclaré qu'elles utilisaient l'argent pour acheter des animaux domestiques et une femme a signalé avoir acheté une parcelle de terre pour la cultiver. Certains des hommes et la plupart des femmes interrogés estimaient que le travail des femmes dans les zones minières était économiquement avantageux pour leur ménage et pouvait permettre de réduire la pression que subit leur mari pour ce qui est de couvrir les dépenses du ménage. Comme l'a expliqué l'un des hommes, « si une femme apporte une contribution à la famille, elle peut même acheter des choses comme des casseroles et des assiettes et cela réduit la charge de l'homme. »

Toutes les femmes à la mine d'étain en Ouganda qui ont pris part à des entretiens destinés à recueillir des récits de vie ont signalé qu'elles avaient d'abord commencé à travailler à la mine parce que leur père ou leur mari avait arrêté de s'occuper d'elles (et de leurs enfants, si elles en avaient). Cela rejoint une conclusion retrouvée dans différentes études, selon laquelle les faibles coûts initiaux de l'EMAPE et la possibilité de gagner un peu d'argent rapidement en fait une option courante, si ce n'est la seule option, pour les ménages ruraux appauvris sur tout le continent. En d'autres mots, plusieurs Africaines et Africains se tournent vers l'EMAPE « par nécessité » (Banchirigah et Hilson 2010, 160). Quelques-unes des femmes interrogées ont signalé qu'elles avaient d'abord été obligées de travailler à la mine en raison de la pauvreté, causée par le fait que leur mari épousait d'autres femmes et leur donnait par la suite moins de ressources et d'attention. Une des femmes a raconté que, lorsque son mari a épousé deux autres femmes, il a subdivisé ses champs à elle pour en donner aux autres épouses et elle ne pouvait donc plus cultiver suffisamment d'aliments pour nourrir ses six enfants. Elle a ajouté que son mari ne contribuait plus au ménage et qu'il la maltraitait physiquement. Cette femme s'est tournée vers l'exploitation minière pour pouvoir acheter de la nourriture et payer les frais scolaires de ses enfants : « Avant que je commence à exploiter de l'étain, mes enfants n'allaient pas à l'école régulièrement. Maintenant, je dois travailler sans répit pour payer leurs frais scolaires ». Elle a ajouté que le revenu qu'elle tirait de son travail à la mine lui avait permis d'acheter des vêtements et des uniformes scolaires à ses enfants, ainsi que plusieurs animaux domestiques ; cependant, il arrive souvent que son mari vende les animaux et utilise l'argent à ses propres fins. Pour cette femme, et pour plusieurs autres personnes, le travail à la mine d'étain est idéalisé comme source de revenus. Un homme appelait l'étain son « jardin » et une autre femme l'appelait son « sauveur ». La femme qui a pris part aux entretiens destinés à recueillir son récit de vie décrivait l'étain de façon plutôt poétique comme son « parent », tout en reconnaissant les difficultés que pose le comportement troublant de son mari.

> *L'étain est mon parent ; il me nourrit comme un parent nourrit ses enfants. Il paie les frais scolaires de mes enfants comme un parent paie*

> *les frais scolaires de ses enfants ; donc, l'étain, c'est une valeur, c'est un parent pour moi. Même si je n'ai pas d'étain à portée de la main, je vais à une épicerie où on sait que j'exploite de l'étain et je peux m'y approvisionner à crédit parce qu'ils savent que je vais payer. Sincèrement, l'étain est un parent. J'utilise les revenus que je tire de l'étain pour acheter de la nourriture, payer les frais scolaires et acheter d'autres produits de première nécessité à la maison. L'étain m'a permis de détenir de l'argent et de prendre mes propres décisions à la maison comme de payer les frais scolaires. Mais mon mari est encore le chef à la maison et il prend la plupart des décisions et peut décider de passer sa journée au bar.*

Lors d'autres entretiens destinés à recueillir un récit de vie à la mine d'étain ougandaise, une femme a corroboré que le travail à la mine lui avait permis d'améliorer sa maison de plusieurs façons, notamment en achetant des meubles plus jolis et en construisant un toit en tôle et un réservoir d'eau de pluie souterrain.

La plupart des femmes interrogées à cette mine d'étain ont dit que d'y travailler était le travail le plus rémunérateur qui s'offrait à elles dans leur village. Par exemple, une adolescente a signalé qu'elle s'adonnait à l'exploitation minière pour rassembler des fonds et s'occuper de ses jeunes frères et sœurs (sa mère était décédée et son père ne collaborait pas). Voici ce qu'elle a dit : « J'ai réalisé qu'il n'y a pas de meilleur emploi dans le coin. Dans cette région, le seul emploi possible, c'est de travailler sur la colline. Sinon, il faut se marier si on est une fille ou aller à Kampala travailler comme fille de maison [bonne]… Je dois d'abord élever mes frères et sœurs, puis je peux me marier plus tard ». Elle a dit qu'elle gagnait habituellement de trois à cinq fois plus en travaillant comme tamiseuse à la mine qu'en travaillant dans les jardins des autres, ce qui était son gagne-pain antérieur. L'exploitation de l'étain, a-t-elle affirmé, avait alimenté ses ambitions pour l'avenir :

> *J'ai maintenant espoir de me perfectionner pour améliorer mes conditions. Je ne m'inquiète plus de ce que je vais manger ou donner à manger à mes frères et sœurs parce que j'ai quelques économies que j'ai faites. Je peux maintenant m'offrir une alimentation saine et tous les vêtements que je veux. Je peux acheter du sucre et du pain pour mes frères et sœurs et payer effectivement leurs frais scolaires.*

Une autre femme a signalé qu'elle avait accumulé beaucoup de richesse grâce à l'exploitation de l'étain : « J'ai au total sept chèvres, qui sont toutes le fruit de l'exploitation de l'étain. J'ai aussi acheté un petit lopin de terre dans mon village natal au prix de 25 000 shillings ougandais [70,00 USD] D'après elle, elle aurait pu accumuler encore plus, n'eût été du fait qu'elle assume seule la plupart des dépenses de ses enfants ; son mari n'apporte rien, si ce n'est de payer leurs frais scolaires.

Plusieurs femmes ont dit à notre équipe de recherche à la mine d'étain et de tungstène du Sud-Kivu que le revenu modeste qu'elles tirent de ce « petit travail » les rassure, car il sert à les aider à nourrir leur famille. Quelques femmes ont même déclaré qu'elles pouvaient épargner un peu d'argent, normalement de 200 à 300 FC (0,15 – 0,22 USD) par jour. De même, dans la mine de wolframite de la Province du Nord au Rwanda, des femmes ont signalé que, même si le travail est dur, il leur permet d'acheter d'elles-mêmes de la nourriture pour les repas de leur famille, de payer une assurance-santé, des vêtements, les frais scolaires, etc., sans devoir « quêter » à leur mari. Bien que le montant qu'elles gagnent varie de mois en mois selon leur rendement, c'est encore le principal moyen qu'elles ont pour générer un revenu suffisant pour s'offrir les produits de première nécessité. Plusieurs des femmes ont également signalé qu'une fois qu'elles avaient commencé à travailler à la mine, elles pouvaient acheter à crédit dans les magasins. Selon elles, les propriétaires des magasins ont maintenant davantage confiance qu'elles seront en mesure de rembourser le crédit à la fin du mois quand elles seront payées par la petite compagnie minière.

Pendant ce temps, à la mine d'or de l'Ituri en RDC, les femmes mariées qui travaillent dans la mine et qui s'adonnent à d'autres activités de subsistance (telles que la vente d'aliments dans les zones d'EMAPE) sont souvent celles qui contribuent le plus au revenu du ménage pendant la « période creuse », quand leurs maris creusent et n'ont pas encore atteint le filon d'or. Compte tenu du très faible niveau de mécanisation sur ce site d'EMAPE et de la profondeur qu'ils doivent atteindre avant de trouver l'horizon minéralisé contenant de l'or, il est fréquent que les hommes doivent passer plusieurs semaines à creuser avant de pouvoir gagner de l'argent. Ainsi, s'ils sont mariés, leurs épouses contribuent grandement à couvrir les dépenses du ménage pendant cette période.

Certaines des femmes dont les récits de vie ont été recueillis s'en sont très bien tirées grâce à leurs activités économiques dans le secteur de l'EMAPE. Par exemple, une femme de la mine d'or ougandaise a raconté comment elle avait découvert que l'exploitation minière était plus lucrative que le travail qu'elle faisait en agriculture. Voici ce qu'elle dit :

> *Le jour où j'ai commencé, j'y suis simplement allée avec ma bassine et il y avait là plusieurs femmes et enfants qui lavaient la kacinca [boue] et j'ai commencé à apprendre à laver comme les autres femmes. La première journée, j'ai ramassé 30 000 shillings ougandais [8,00 USD] d'or et j'en étais tout excitée parce qu'en comparaison avec ce qu'on est payé pour le travail agricole, où on reçoit 25 000 shillings [7,00 USD] pour défricher toute une acre de terre ; 30 000, c'était un assez gros montant pour une seule journée !*

Des études viennent confirmer que l'EMAPE constitue de plus en plus une alternative ou un complément économique aux moyens de subsistance agricoles (Banchirigah et Hilson 2010). Les femmes qui réussissent le mieux gagnent assez pour investir dans des terres, acheter des maisons, payer le loyer et diversifier ou soutenir d'autres activités économiques, comme nous le verrons

plus loin. Certaines de ces femmes sont aussi en mesure d'envoyer les enfants ou les petits-enfants au pensionnat ou à l'école.

Bref, plusieurs femmes tirent des bénéfices économiques du travail dans le secteur de l'EMAPE. Elles peuvent être forcées à y travailler à cause de la pauvreté ou parce que les autres moyens de subsistance, comme l'agriculture, n'apportent aucun revenu. Elles n'aiment peut-être pas nécessairement le travail, mais elles en tirent des bénéfices économiques. Bien que l'EMAPE ne soit souvent pas considérée comme un moyen de subsistance rural légitime par plusieurs décisionnaires ou organisations de développement international travaillant en Afrique (Banchirigah et Hilson 2010), particulièrement pour les femmes, notre recherche montre que c'est une activité de subsistance très importante pour les femmes visées par notre étude.

L'argent que les femmes gagnent dans la zone d'EMAPE peut contribuer à améliorer leur statut.

Même si ce n'était pas le cas de toutes les femmes ayant participé à l'étude, quelques femmes qui travaillent dans les zones d'EMAPE ont signalé que la hausse de leur revenu leur avait permis d'améliorer leur statut au sein du ménage et de la communauté en général. À la mine de wolframite de la Province du Nord du Rwanda, la plupart des travailleuses ont affirmé qu'elles se sentaient fières de leur travail, car l'argent qu'elles gagnent leur permet de contribuer de façon considérable au revenu de leur ménage. Certaines des femmes ont indiqué que les exploitantes minières étaient perçues comme des « personnes importantes » dans leur famille, car elles apportent une somme appréciable au ménage. Les quelques femmes qui étaient sous-traitantes à la mine avaient même un statut supérieur dans la communauté. Elles ont dit aux chercheuses que leur statut était équivalent à celui des femmes qui sont institutrices ou infirmières dans la région, si ce n'est supérieur du fait qu'elles ont un potentiel de revenu plus élevé. Quelques femmes dans un groupe de discussion formé exclusivement de femmes ont déclaré que, quand vient le temps d'être payé à la fin du mois, les hommes dont les épouses ne travaillent pas dans les mines se moquent des autres hommes dont les épouses travaillent dans les mines en disant, « vos "mairesses" [épouses] vont apporter de l'argent ». Pour les femmes du groupe de discussion, cela montrait que les femmes minières sont maintenant considérées comme des « personnes importantes », qui méritent l'estime de la communauté en général.

Dans les mines de cassitérite et de coltan du Rwanda et du Sud-Kivu, quand les femmes ont commencé à tirer un revenu de l'exploitation minière, elles ont pu satisfaire certains besoins essentiels de leur ménage. Dans le cas des femmes mariées, les maris ont lentement mais sûrement commencé à changer d'attitude et à les consulter avant de prendre des décisions concernant le ménage. Ces femmes ont déclaré qu'elles et leurs maris échangeaient leurs points de vue et prenaient des décisions ensemble. Les femmes non mariées ont dit qu'elles contribuaient aux dépenses ménagères de leurs parents, avec qui elles vivent. Comme l'a affirmé une femme rwandaise :

> *Au début, tout le monde, y compris nos mères, nous considérait comme des femmes sans culture, comme des prostituées, [du fait de travailler dans les mines avec les hommes], mais quand les gens réalisent que nous faisons de l'argent et que nous pouvons satisfaire nos besoins essentiels, certains changent de comportement et ne nous traitent plus comme des prostituées.*

Pendant une discussion de groupe avec des femmes minières non mariées avec des enfants à la mine de la Province du Sud du Rwanda, des répondantes ont expliqué qu'elles avaient d'abord été forcées à travailler à la mine en raison de la pauvreté et parce qu'elles n'étaient pas bien traitées dans leur communauté. Plusieurs personnes les méprisaient et les considéraient immorales parce qu'elles étaient des mères seules. Comme l'a fait remarquer une des femmes, « la mine nous a aidées à échapper aux gens qui nous ridiculisaient. »

Quelques femmes s'en sont plutôt bien tirées grâce à leurs moyens de subsistance à la mine. Par exemple, une femme sous-traitante à cette mine a dit qu'elle était passée à une tranche d'imposition supérieure en raison du revenu qu'elle avait gagné à la mine de cassitérite et de coltan, et elle y voyait un symbole de statut. Les récits de vie de femmes ayant réussi dans la zone d'orpaillage dans la Région centrale de l'Ouganda ont révélé que leur vie avait changé drastiquement après qu'elles ont commencé à travailler à la mine. Comme l'a déclaré une des femmes :

> *Je n'avais jamais tenu trois millions [de shillings ougandais] de ma vie, même pas 200 000 [55,00 USD] avant de venir ici, mais j'ai réussi à obtenir ce montant en étant à cette mine. Je peux dire que je n'ai rien à montrer aux gens, mais le fait que je puisse m'occuper de mes enfants n'est pas à négliger. ... Mon mari est cultivateur, mais je crois que je m'en tire mieux que lui parce qu'il pourrait faire de l'argent, mais si on fait de l'argent et qu'on ne le partage pas avec sa famille, on est comme un pauvre homme qui n'a rien du tout, c'est-à-dire qui n'a aucun projet. Ma vie est complètement changée et je suis heureuse de dire que l'exploitation minière a été la clé qui a ouvert la porte de ma nouvelle vie.*

Une autre femme de la zone d'orpaillage de l'Ouganda, qui a très bien réussi et qui a participé à aux entretiens destinés à recueillir son récit de vie, a dit qu'elle avait eu une enfance très pauvre, mais qu'en raison de sa réussite, d'autres personnes à la mine la traitaient maintenant avec respect et l'invitaient à participer aux réunions concernant la gouvernance à la mine. Elle est maintenant considérée comme une « personne importante là ». Elle a ensuite ajouté : « en raison de ces réalisations que j'ai faites grâce à l'exploitation minière, je considère que mon puits, c'est tout pour moi et [même] une mère puisque ma mère m'a abandonnée quand j'étais sans défense ». Une autre femme a affirmé que, grâce à l'exploitation minière, elle n'est plus endettée et elle

pourvoit à tous les besoins de son ménage. Elle a résumé son expérience en disant, « en ce qui concerne le statut social, nous, les exploitantes minières, sommes considérées comme riches ».

En plus des bénéfices économiques attestés par les femmes sur les sites de l'étude, quelques femmes ont aussi mentionné des effets plus transformateurs du travail dans le secteur de l'EMAPE sur le plan des rapports de genre. L'acquisition d'un revenu leur a donné un statut potentiellement nouveau et amélioré aux yeux de leurs conjoints et d'autres membres du ménage, d'autant plus que c'est peut-être le seul revenu du ménage pendant de longues périodes au cours desquelles leurs maris enlèvent les déblais et les résidus de leur propre puits. Une participante de la mine d'étain de la Région occidentale de l'Ouganda a fait remarquer que, contrairement à plusieurs autres aspects de la vie, une creuseuse ressemble beaucoup à un creuseur : « quand nous vendons notre étain, nous sommes traités d'égal à égal, homme ou femme ; si les prix de l'étain baissent, nous baissons tous. » Travailler à la mine peut aussi permettre d'améliorer le statut des femmes dans la communauté en tant que « salariées » et, pour quelques-unes, en tant que femmes économiquement prospères. Passons maintenant aux possibilités d'accumulation.

Les femmes qui réussissent dans le secteur minier peuvent se diversifier dans d'autres activités économiques

Les quelques femmes qui ont réussi dans les zones d'EMAPE se sont toujours diversifiées dans différentes activités économiques à l'intérieur de la zone et ailleurs. L'activité minière a donc alimenté leurs stratégies d'accumulation. À la mine de wolframite de la Province du Nord du Rwanda, la première femme à être invitée par la compagnie à travailler comme sous-traitante à condition de ne travailler qu'avec des équipes de femmes l'a fait pendant deux ans jusqu'en 2013. Elle avait été directrice d'école avant et avait donc déjà un statut social relativement élevé. Après avoir quitté la mine, elle a établi un commerce ailleurs dans le pays à l'aide du capital qu'elle avait acquis en étant sous-traitante. Plus généralement, mis à part celles et ceux qui sont fonctionnaires, la plupart des membres bien nantis de la communauté entourant la mine ont acquis leur richesse grâce à l'activité minière. Parmi ces membres se trouvent les hommes qui travaillent à la mine et une poignée de femmes qui travaillent comme sous-traitantes ou qui ont eu de la chance et ont trouvé beaucoup d'or.

Certaines de ces femmes ont utilisé le revenu tiré de l'exploitation minière pour démarrer d'autres entreprises (dans la communauté ou, pour certaines, ailleurs) ou pour investir dans l'achat de maisons, de terres ou d'animaux (par ex. cochons, vaches, chèvres, etc.). La fille de l'AFM de l'une des mines d'or de l'Ituri avait été propriétaire d'un puits aurifère qui lui a permis de réunir des fonds pour acheter des terres et démarrer un commerce de vente d'alcool dans la zone minière. Les récits de vie de la mine d'or de la Région centrale de l'Ouganda apportent beaucoup d'information sur la diversification économique de ces femmes qui ont réussi. La plupart des femmes accumulent à partir d'une seule activité pour ensuite « se lancer » dans un domaine potentiellement plus lucratif (Figure 7). Une des femmes a utilisé les profits de la vente d'aliments à la mine pour acheter des terres agricoles et, après sept ans, elle avait assez d'argent

pour commencer à acheter du sable (minerai à l'état brut). Elle s'est ensuite diversifiée dans la vente de légumes frais et la construction d'unités de logement modeste qu'elle loue sur un site minier voisin. Une autre femme a dit qu'elle avait commencé comme tamiseuse, puis avait utilisé l'argent pour acheter du sable, commençant d'abord avec une seule bassine et, après quatre mois d'accumulation, elle était en mesure d'acheter du sable au sac. Elle et quelques autres femmes ont ensuite mis leur argent en commun pour acquérir un puits mais cette initiative a échoué. Elle est ensuite retournée vendre du sable et s'est maintenant diversifiée dans la vente de combustible, de charbon et de tomates. Une autre femme a commencé en faisant de l'exploitation minière à ciel ouvert avant de travailler en partenariat avec un homme pour lui permettre d'acheter du minerai. Elle a également signalé qu'elle avait eu accès à une machine de traitement mécanique (appelée Z machine), qui lui a permis de tripler le montant qu'elle payait par jour aux jeunes hommes qui faisaient marcher la machine pour elle. Elle a aussi utilisé les profits de cette activité économique pour acheter quelques puits où elle engage de jeunes hommes pour creuser pour elle.

FIGURE 7. TÉMOIGNAGE D'UNE FEMME CONCERNANT LE SUCCÈS DE SES EFFORTS D'ACCUMULATION À UNE MINE D'OR OUGANDAISE

Lors d'un entretien destiné à recueillir son récit de vie, une femme qui travaille dans une zone d'exploitation aurifère dans la Région centrale de l'Ouganda a décrit en détail son parcours d'accumulation. Elle a raconté qu'elle était passée du tamisage à l'achat du minerai, puis au travail dans les puits avec les hommes. Elle a maintenant des puits et loue un broyeur, ce qui lui permet de gagner 2,5 fois le montant de la location qu'elle paie par semaine.

Elle s'en est tirée exceptionnellement bien sur le plan économique, comme en témoignent certaines des réalisations mentionnées :

- « J'ai fait 4 000 000 shillings [1 100,00 USD], que j'ai utilisés pour démarrer un restaurant sur ce site minier et j'ai plus tard ajouté un bar ;
- J'ai acheté deux perceuses électriques que je peux louer, quoique je les utilise sur mes puits ;
- J'ai cinq puits à moi et trois où je suis actionnaire ;
- J'ai acheté une parcelle de terre et j'ai fini de construire ma maison dans le centre de commerce situé tout près ;
- Je peux payer les frais de scolarité de mes enfants dans de bons pensionnats.
- Je donne de l'emploi à d'autres personnes sur mon puits.

Et j'envisage maintenant, entre autres, de:

- Creuser plus profond dans le puits jusqu'à environ 120 mètres, car c'est là que se trouve l'or. Ça coûte tellement cher, mais c'est ce qu'il faut faire si je veux avoir du minerai qui vaut cher.
- Acheter des vaches que j'utiliserai pour produire du lait pour le vendre comme futur projet d'investissement ;
- Démarrer une entreprise d'élevage de poulets avec le capital de 10 000 000 shillings [2 750,00 USD], après quoi je pourrai penser à réduire ma participation à l'exploitation minière car à ce moment-là, je pourrai être certaine de pouvoir m'occuper de ma famille. »

Une cinquième femme a parlé d'investir le revenu qu'elle a tiré de l'exploitation minière pour agrandir son entreprise agricole. Voici son explication :

> *Quand je reçois de l'argent de la mine, j'embauche de la main d'œuvre pour travailler dans mes « shambas » [champs]. Je peux cultiver plus de terres, chose que je ne pouvais pas faire en faisant le travail moi-même, maintenant que j'ai 59 ans. Je peux prendre bien soin de mes cultures et obtenir une bonne récolte à la fin de la saison. Au moment de la récolte, je n'ai pas de dettes et je peux donc investir davantage quand je vends les produits récoltés. Par exemple, j'ai acheté un autre terrain dans le village voisin.*

Les quelques exemples de femmes qui ont créé des voies d'accumulation dans le secteur minier viennent des mines du Rwanda et de la mine d'or de l'Ouganda, sauf la fille d'un des AFM dans

l'Ituri. Dans les cas rwandais, ces nombreuses femmes ont réussi à devenir sous-traitantes, accédant ainsi aux emplois mieux rémunérés dans les petites mines. Dans la mine d'orpaillage, des femmes ont créé des voies d'accumulation en défiant les normes de genre pour accéder à des emplois normalement réservés aux hommes. Certains éléments indiquaient que c'était aussi le cas sur d'autres sites de l'étude, mais dans une moindre mesure.

Des femmes font tomber les barrières pour améliorer les débouchés économiques

Plusieurs des femmes qui ont participé aux entretiens destinés à recueillir des récits de vie à la mine d'or ougandaise ont signalé qu'elles avaient commencé à s'adonner à des activités économiques habituellement réservées aux hommes, telles que le creusage de puits de mine, qu'elles possédaient ou louaient des machines de traitement des minerais, et, pour quelques-unes, qu'elles étaient reconnues comme des « personnes importantes » dans la zone minière. Une de ces femmes a attribué à une autre pionnière le mérite de sa propre entrée dans la sphère d'activités à prédominance masculine. Cette femme lui a appris qu'une femme peut faire « tout ce qu'un homme peut faire dans une mine », dont des activités comme descendre dans les puits ou manier une perceuse électrique portative. Dans un extrait, elle comparait explicitement sa propre capacité et son propre travail à la mine à celui des hommes :

> *J'ai appris l'art d'exploiter le minerai et je peux donc maintenant trouver facilement des filons d'or et c'est comme cela que j'ai trouvé le filon du puits où j'ai fait beaucoup d'argent aujourd'hui. J'ai tiré les cordes des puits comme les hommes et j'ai appris [des autres femmes] comment gérer un puits. C'est pourquoi je peux maintenant posséder et gérer des puits avec succès comme les hommes.*

La recherche a permis d'identifier plusieurs pionnières à la mine d'étain de la Région occidentale de l'Ouganda. La majeure partie du travail de creusage est réalisé par des équipes exclusivement masculines ou, à l'occasion, par des équipes mixtes, souvent formées d'hommes et de femmes qui sont mariés l'un à l'autre. Il y avait, cependant, quelques équipes composées entièrement de femmes qui défiaient les normes de genre concernant les types de travail que les femmes pourraient réaliser. Les membres de l'une de ces équipes exclusivement féminines ont dit à notre équipe de recherche qu'elles préféraient cette composition à celle des équipes mixtes car dans ce type d'environnement, elles faisaient souvent face à la discrimination et aux préjugés de la part des hommes. Elles ont mentionné, par exemple, que les hommes disaient des grossièretés, embêtaient les femmes, les harcelaient sexuellement parfois et sous-estimaient souvent leur travail. Comme l'a fait remarquer l'une des femmes, « certains [hommes], quand tu travailles avec eux, accusent toujours les femmes de paresse [*okubakongora*]. » Contrairement à certaines des équipes exclusivement féminines, cette équipe faisait souvent du tamisage, un travail normalement réservé aux hommes. Comme l'a signalé une membre d'une autre équipe exclusivement féminine pendant des entretiens destinés à recueillir son récit de vie, leur équipe a

été obligée d’engager un homme pour s'occuper du tamisage, au coût de mille shillings par jour, car aucune d'elles ne savaient tamiser.

Bien que la plupart des femmes sur ce site aient indiqué que l'exploitation de l'étain leur avait permis d'améliorer leurs conditions de vie, il est important de signaler que la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la difficulté à payer les soins de santé, les frais scolaires, les rénovations, etc., étaient toujours monnaie courante. Cela pourrait, comme l'a avancé l'une des femmes, être dû au fait que les exploitantes de l'étain ne peuvent pas creuser aussi profond que les hommes, qui peuvent atteindre des filons de minerai plus riches.

Dans la mine d'or de l'Ituri en RDC, l’équipe de recherche a appris qu'il existait une femme qui travaillait comme creuseuse. C'était la sœur d'un des AFM (dirigeants du site minier), ce qui porte à croire que son lien de parenté avec le détenteur de la concession minière lui permettait de renverser les tabous liés au genre. Le même AFM avait aussi donné un terrain à une autre de ses sœurs pour qu'elle soit une « detrou », fonction qu'une femme occupe rarement.

À la mine de wolframite rwandaise, il y avait trois femmes creuseuses et une femme à la tête d'une équipe de creuseuses et creuseurs. Selon des travailleuses et travailleurs, cette femme est devenue cheffe d'équipe parce qu'elle est courageuse, et bonne conseillère et médiatrice. Elle est aussi jeune et n'a que « de petites responsabilités » en dehors du travail. Il y avait aussi trois femmes qui s'occupaient du lavage à l'écluse, et deux d'entre elles étaient aussi creuseuses. Toutes ces femmes, ainsi que deux femmes sous-traitantes, occupaient des fonctions antérieurement considérées comme revenant exclusivement aux hommes. Ces femmes ont plus de chances de gagner un revenu plus élevé.

Quelques femmes ont défié les normes qui réservaient certains emplois aux hommes, améliorant ainsi leurs bénéfices économiques ou, pour quelques-unes, leurs chances d'accumulation économique. Certaines de ces femmes étaient des pionnières et des mentors pour d'autres femmes. Même dans le cas des femmes dont les possibilités d'accumulation ne se sont pas améliorées drastiquement, la plupart ont connu une amélioration progressive de leurs moyens de subsistance en remettant en question les normes de genre qui s'érigeaient en barrières pour les femmes dans les zones d'EMAPE.

Conclusion

Notre analyse des données de recherche quantitatives et qualitatives présentée ici démontre que l'EMAPE est très structurée, avec des formes de gouvernance qui se recoupent et qui déterminent différentes pratiques et possibilités de subsistance pour les hommes et les femmes. Par ailleurs, il est démontré que les normes et institutions genrées (rapports d'autorité et de pouvoir) désavantagent souvent les femmes par rapport aux hommes dans les zones d'EMAPE. Les structures et les rapports d'autorité genrés qui existent dans les zones minières sont relativement semblables dans les trois pays et entre les différents types de minéraux exploités. Bien que l'EMAPE soit largement dominée par les hommes, les femmes sont activement impliquées dans les zones d'EMAPE, se créant des moyens de subsistance et, dans le cas de quelques-unes, des possibilités d'accumulation, parfois en défiant activement les barrières qui empêchent les femmes d'accéder à certains emplois.

Notre recherche vient confirmer des tendances dominantes qui montrent que les pratiques et présomptions liées au genre font obstacle à une augmentation des bénéfices économiques pour la plupart des femmes dans les zones d'EMAPE. Elle apporte, en particulier, des éléments confirmant que les femmes, comme l'avait prédit Kabeer (2012, 24), se concentrent à « l'extrémité de survie » du spectre des moyens de subsistance liés à l'EMAPE. Les normes de genre et les tabous font obstacle de différentes façons aux moyens de subsistance des femmes. Comme dans d'autres économies, quand les femmes adoptent des moyens de subsistance liés à l'EMAPE, elles subissent déjà les effets des normes de genre, qui se traduisent par des niveaux de scolarité plus faibles, moins d'expérience en exploitation minière que certains hommes et un accès limité ou nul à la terre ou à d'autres ressources. Les normes de genre et les tabous structurent aussi les types de moyens de subsistance offerts aux femmes, restreignant généralement leur accès à ceux qui sont mieux rémunérés ou qui offrent des possibilités d'accéder à des réseaux et relations pouvant donner lieu à des activités d'accumulation. Ces tabous peuvent aussi faire payer le prix fort aux femmes qui, peut-être par désespoir, adoptent des moyens de subsistance liés à l'EMAPE.

Une fois qu'elles assument des rôles dans l'EMAPE, notre recherche révèle que les normes de genre peuvent délimiter la capacité des femmes à s'acquitter de ces rôles et leur capacité à transformer ces moyens de subsistance en activités d'accumulation. Beaucoup de pression pèse sur les femmes pour qu'elles répondent aux « obligations » ménagères et aux attentes à leur égard en matière de responsabilités conjugales et familiales, ce qui fait qu'il est plus difficile pour elles de tirer un meilleur revenu de l'exploitation minière. Les institutions, les rapports d'autorité (tant formels qu'informels) et les rapports de dépendance à l'œuvre à l'intérieur et à proximité des sites d'EMAPE sont aussi genrés. Les différentes institutions se recoupant qui régissent l'EMAPE - depuis les lois et les chefs coutumiers jusqu'aux titulaires de terres ou de permis en passant par les acteurs étatiques « crépusculaires », les comités d'organisation minière dans les sites, les associations et les équipes minières - sont largement dominées par les hommes. Les normes de

genre qui servent à concentrer les femmes dans les activités de survie font qu'il est difficile pour les femmes d'être reconnues par ces diverses institutions et relations, d'y avoir accès ou d'y participer.

Notre recherche démontre également que, malgré ces barrières, les femmes peuvent créer des bénéfices économiques à partir de leur participation aux marchés imbriqués des zones d'EMAPE, certaines parvenant à créer des voies d'accumulation. Les normes et les institutions genrées délimitent et déterminent les actions des femmes, mais les rapports discriminatoires d'autorité et de pouvoir peuvent aussi donner aux femmes les moyens d'agir pour tenter d'améliorer leur statut économique et social. Notre recherche démontre, en particulier, que les revenus de l'exploitation minière permettent à toutes les femmes de contribuer à leur ménage, que ce soit pour répondre à des besoins urgents (nourriture, éducation, frais de santé, etc.) ou pour améliorer leurs habitudes de consommation. Elle démontre également que l'argent que les femmes gagnent dans la zone dans d'EMAPE peut contribuer à améliorer leur statut, surtout les quelques femmes qui ont réalisé une accumulation relativement importante grâce à l'exploitation minière (en particulier dans la zone d'orpaillage de la Région centrale de l'Ouganda). Ces femmes qui ont relativement bien réussi dans le secteur minier peuvent se diversifier dans d'autres activités économiques. Finalement, au cours des dernières années, quelques femmes ont réussi à défier les normes de genre pour s'introduire dans les activités économiques normalement réservées aux hommes. Les engagements institutionnels, comme ceux visant à favoriser activement les moyens de subsistance des femmes dans le secteur minier au Rwanda, aident peut-être certaines femmes, mais ces engagements ne semblent pas, du moins pour le moment, rompre l'effet d'exclusion et la durabilité des normes de genre qui restreignent les activités d'accumulation des femmes.

En conclusion, nous présentons trois points essentiels à l'intention des responsables de politiques, intervenantes et intervenants et universitaires en ce qui concerne ce que les bailleurs de fonds présenteront souvent comme le potentiel « d'autonomisation économique des femmes » offert par le secteur de l'EMAPE. Ces réflexions sont directement issues des conclusions de l'étude présentées dans le présent document :

1. Les activités économiques dans les zones minières permettent effectivement à certaines femmes de gagner de l'argent pour leurs propres besoins, pour les dépenses familiales et à des fins d'accumulation. Ce travail peut aussi permettre d'améliorer le statut et les perspectives des femmes. Il est impératif que les gouvernements, les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales et toute autre forme d'association intervenant dans ces zones minières s'intéressent de près aux activités « d'autonomisation » qui sont explicitement genrées dans leur conception et leur mise en œuvre, dans le but de contribuer à améliorer les moyens de subsistance et l'étendue du pouvoir décisionnel des femmes.

2. Les moyens de subsistance des femmes dans le secteur de l'EMAPE sont indissociables du contexte social et institutionnel dans lequel se déroulent les activités d'EMAPE et qui déterminent la persistance de la pauvreté dans le secteur. Les initiatives visant à améliorer les moyens de subsistance des femmes dans le secteur de l'EMAPE ne peuvent aborder les inégalités entre les sexes isolément de ce contexte général.

3. Cela dit, l'inégalité entre les sexes est une condition structurante de l'EMAPE. Par conséquent, tout effort visant à améliorer, restructurer ou réglementer l'EMAPE doit également tenir compte des questions de genre dans la conception et la mise en œuvre. De plus, il faut un effort concerté pour éliminer les barrières qui empêchent les femmes d'assumer des rôles dans le secteur minier, de réaliser des activités d'accumulation et de participer à la gouvernance des sites miniers. Il faut, pour ce faire, combattre activement les normes, les pratiques et les institutions genrées au sein des sites d'EMAPE et dans les ménages, les communautés, les structures publiques, les régions et ailleurs, qui font qu'il est difficile pour les femmes d'assumer certaines tâches.

Notre recherche montre donc que plusieurs femmes peuvent s'assurer un moyen de subsistance quelconque en participant à l'EMAPE et que les mesures visant à fermer ces exploitations minières ou à empêcher les femmes d'y travailler compromettraient le bien-être de nombreuses femmes et des personnes à leur charge.

Pour donner suite à ces recommandations, il faut mener une réflexion approfondie sur les relations d'autorité, les formes d'organisation et les pratiques de subsistance marquées par le genre. Autrement, nos conclusions nous permettent d'avancer que les conditions sont établies pour exclure effectivement les femmes des efforts de formalisation axés sur la mise en place de coopératives ou d'associations. À l'heure actuelle, ce sont presque uniquement des hommes qui sont en position d'autorité sur les activités minières, et la division genrée du travail et de l'autorité rend aussi plus difficile l'accès des femmes aux emplois mieux rémunérés. À moins de s'attacher expressément à combattre ces normes et pratiques genrées, d'après notre recherche, les inégalités entre les sexes persisteront (Tripp 2004 ; Tripp et autres 2009). Nous étudierons cette question dans un document à venir, poussant plus loin l'analyse des données et des faits recueillis dans le cadre de cette recherche.

Remerciements

Ce document de travail est issu d'une recherche effectuée dans le cadre d'un projet de trois ans (septembre 2014 à août 2017), « Les femmes et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique centrale et de l'Est », réalisé avec l'aide financière de l'initiative Croissance de l'économie et débouchés économiques pour les femmes (CEDEF). CEDEF est un partenariat concerté réunissant le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni, la William and Flora Hewlett Foundation et le Centre de recherches pour le développement international du Canada. Les points de vue exprimés dans ce document sont ceux des auteures et

auteurs et ne traduisent pas nécessairement ceux du programme CEDEF ou de ses partenaires financiers. Nous exprimons toute notre gratitude à Aline Providence Nkundibiza, Patricie Mwambarangwe, Bernard Nsanzimana, Bibiche Liliane Salumu Laumu Omeyaka, Véronique Minyego, Matthieu Mamiki Kebongobongo, Zacharie Bulakali, Janvier Kilosho Buraye, Joy Zawedde, Rosette Kyarisiima, Jonathan Ngobi et Thomas Kanooti, qui ont réalisé une grande partie de la recherche au Rwanda, en RDC et en Ouganda. Nous tenons également à remercier du fond du cœur Martha Melesse, Aili Tripp, Kate Grantham et les deux réviseures anonymes de la Série de recherches du programme CEDEF de leurs lectures et de leurs suggestions minutieuses, critiques et très utiles.

Bibliographie

Babwine, M. et P. Ruvunangiza. 2016. « Exploitants artisanaux et coopératives minières au Kivu : Enjeux et défis sur le chemin de formalisation ». Dans Christoph Vogel (ed.), *Suluhu Work Paper* (2016).

Banchirigah, S.M. et G. Hilson. 2010. « De-agrarianization, re-agrarianization and local economic development: Re-orientating livelihoods in African artisanal mining communities ». *Policy Sciences* 42(2): 157-180.

Banque mondiale 2015. *Resources and resourcefulness: gender, conflict, and artisanal mining communities in Eastern Democratic Republic of the Congo*. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale. http://documents.worldbank.org/curated/en/262411467998211567/Resources-and-resourcefulness-gender-conflict-and-artisanal-mining-communities-in-Eastern-Democratic-Republic-of-the-Congo".

Barreto, L.M. 2011. « Analysis for stakeholders on formalization in the artisanal and small-scale gold mining sector based on experiences in Latin America, Africa, and Asia ». Alliance for Responsible Mining.

Bashwira, M.R., Cuvelier, J., Hilhorst. D. et G. van der Haar. 2014. « Not only a man's world: Women's involvement in artisanal mining in eastern DRC ». *Resources Policy* 40: 109-16.

Benedetti, F. et H. Kijo-Bisimba. 2012. *Women's Rights in Uganda: Gaps Between Policy and Practice*. FIDH - Fédération internationale des droits de l'homme, rapport no 582a. Paris : FIDH.

Benya, A. 2015a. « Women, subcontracted workers and precarity in South African platinum mines : A gender analysis ». *Labour, Capital and Society* 48(1and2): 69-91.

Benya, A. 2015b. « The invisible hands: women in Marikana » *Review of African Political Economy* 42(146) : 545-560.

Bryceson, D., Fisher, E., Jønsson, J.B. et R. Mwaipopo. 2014. *Mining and Social Transformation in Africa: Mineralizing and Democratizing trends in Artisanal Production. Londres et New York : Routledge.*

Bryceson, D.F., Jønsson, J.B. et H. Verbrugge. 2014. « For Richer, for Poorer : Marriage and Casualized Sex in East African Artisanal Mining Settlements ». *Development and Change* 45(1): 79-104.

Buss, D. et A. Jerusa. (à paraître) « Rwanda : Women's Political Participation in Post-Conflict State-Building ». Dans *Oxford Handbook of Gender and Conflict*, publié sous la direction de Haynes, D, F. Ni Aolain, N Valji, et N Cahn, Oxford : Oxford University Press.

Butler, J. 1993. *Bodies that Matter: On the Discursive Limits of 'Sex'*. New York: Routledge.

Buxton, A. 2013. *Responding to the challenge of artisanal and small-scale mining. How can knowledge networks help?* Londres : IIED.

Centre de recherche forestière internationale. 2012. *The formalisation of artisanal mining in the Democratic Republic of the Congo and Rwanda.* Décembre, Bogor, Indonésie : Centre de recherche forestière internationale.

Coffey International Development. 2014. *Gender Equality in Uganda: A Situation Analysis and Scoping Report for the Gender Development Partners Group*. Commandé par le Département du Développement international britannique et Irish Aid, mars, Londres : Coffey.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. 2009. *Vision du régime minier pour l'Afrique*.
http://www.africaminingvision.org/amv_resources/AMV/Africa_Mining_Vision_french.pdf

Cook, R. et Mitchell, P. 2014. *Evaluation of Mining Revenue Streams and Due Diligence Implementation Costs along Mineral Supply Chains in Rwanda*. Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles - BGR. Hanover : Allemagne.

Cornwall, A. 2007. « Of choice, chance and contingency : 'Career strategies' and tactics for survival among Yoruba women traders ». *Social Anthropology* 15(1): 27-46.

Cornwall, A. et A.M. Rivas 2015. « From 'gender equality and 'women's empowerment' to global justice: reclaiming a transformative agenda for gender and development ». *Third World Quarterly* 36(2): 396-415.

Cuvelier J. 2016. « Money, migration and masculinity among artisanal miners in Katanga (DR Congo) ». *Review of African Political Economy*: 1-16.

Cuvelier, J. et autres. 2014. *Analyzing the Impact of the Dodd-Frank Act on Congolese Livelihoods*, document élaboré pour le compte de DRC Affinity Group, 25 novembre 2014.

Debusscher, P. et A. Ansoms. 2013. « Gender equality policies in Rwanda : Public relations or real transformations ? ». *Development and Change* 44(5): 1111-1134.

Fold, N., Jønsson, J.B. et P. Yankson. 2014. « Buying into Formalization? State Institutions and Interlocked Markets in African small-scale Gold Mining ». *Futures* 62 (A) : 128-39.

Forum économique mondial. 2016. *The Global Gender Gap Report.* http://www3.weforum.org/docs/GGGR16/WEF_Global_Gender_Gap_Report_2016.pdf

Foucault, M. 1982. « The Subject and Power ». *Critical Inquiry* 8(4): 777-795.

Gouvernement de l'Ouganda. 2013. *Ouganda : Facts and Figures on Gender*. Kampala : Uganda Bureau of Statistics.

Gouvernement du Rwanda. 2010. *Politique minière*. Kigali : Ministère des Forêts et des Mines.

Gouvernement du Rwanda. 2013. *United Efforts to promote good governance and due diligence in the Rwandan Mining Sector*. Kigali : Ministère des Ressources naturelles

Groupe de la Banque africaine de développement. 2008. *Rwanda Gender Assessment: Progress Towards Improving Women's Economic Status*. Département du développement humain, novembre. Tunis : Banque africaine de développement.

Hayes, K. 2008. « 2008 Regional Workshop: Small-Scale Mining in Africa - A Case for Sustainable Livelihood ». *Commodities Issues Series*.

Hayes, K. et R. Perks. 2012. « Women in the artisanal and small-scale mining sector of the Democratic Republic of the Congo ». Dans *High-Value Natural Resources and Peacebuilding*, publié sous la direction de P. Lujala et S.A. Rustad. Londres : Earthscan.

Heemskerk, M. 2005. « Collecting Data in Artisanal and Small-Scale Mining Communities : Measuring Progress Towards more Sustainable Livelihoods ». *Natural Resources Forum* 29(2): 82-87.

Hilson, G. 2009. « Small-scale mining, poverty and economic development in sub-Saharan Africa : An overview ». *Resources Policy* 34(1-2): 1-5.

Hinton, J. (À paraître). *The Gender Dimensions of Mining Tin, Tantalum and Tungsten in the Great Lakes Region : Significance of Conflicts.*

Hinton, J. 2005. *Communities and Small-Scale Mining : An Integrated Review for Development Planning*. Washington : Groupe de la Banque mondiale.

Hinton, J. 2011. *Gender Differentiated Impacts and Benefits of Artisanal Mining : Engendering Pathways out of Poverty: A Case Study in Katwe Kabotooro Town Council, Uganda. Thèse de doctorat.* Université de Colombie-Britannique, Vancouver.

Hinton, J., Veiga, M. et C. Beinhoff. 2003. « Women and Artisanal Mining : Gender Roles and the Road Ahead ». Dans *The Socio-Economy Impacts of Artisanal and Small-Scale Mining in Developing Countries*, publié sous la direction de G. Hilson, 149-88. Lisse, Pays-Bas: AA Balkema Publishers.

Huggins, C., Buss, D. et B. Rutherford. 2017. « A 'cartography of concern': Place-making practices and gender in the artisanal mining sector in Africa ». *Geoforum* 83: 142-152.

Jønsson, J. et D. Bryceson. 2014. « Miners' mobility and mining motivations ». Dans *Mining and Social Transformation in Africa, publié sous la direction de D. Bryceson, E. Fisher, J. Jønsson et R. Mwaipopo 25-43. Londres : Routledge.*

Kabeer, N. 2012. « Autonomisation économique de la femme et croissance inclusive : Marchés du travail et développement de l'entreprise ». Département du Développement international du Royaume-Uni et Centre de recherche pour le développement international.

Lahiri-Dutt, K. 2012. « Digging Women : Towards a New Agenda for Feminist Critiques of Mining ». Gender, Place and Culture 19(2): 193-212.

Lahiri-Dutt, K. 2013. « Bodies in/out of place: hegemonic masculinity and kamins' motherhood in Indian coal mines ». *South Asian History and Culture,* 4 (2), 213-29.

Lahiri-Dutt, K. 2014. « Between legitimacy and illegality: informal coal mining at the limits of justice« ». Dans *The Coal Nation: Histories, Ecologies and Politics of Coal in India*, publié sous la direction de K. Lahiri-Dutt, 39–62. Farnham, Royaume-Uni : Ashgate.

Lahiri-Dutt, K. 2015. « The feminisation of mining ». Geography Compass 9(9): 523–541.

Lund, C. 2006. « Twilight Institutions: Public Authority and Local Politics in Africa ». *Development and Change* 37(4): 685-705.

Munyaneza, J. 2017. « New Minerals Found as Govt Steps Up Exploration ». *The New Times*.

Mutemeri, N. et autres. 2016. « Capacity building for self-regulation of the Artisanal and Small-Scale Mining (ASM) sector: A policy paradigm shift aligned with development outcomes and a pro-poor approach ». *The Extractive Industries and Society* 3: 653-58.

O'Laughlin, B. 2007. « A bigger piece of a very small pie: Intrahousehold Resource Allocation and Poverty Reduction in Africa ». *Development and Change* 38(1): 21-44.

Otto, J. et autres. 2006. *Mining Royalties : A Global Study of Their Impact on Investors, Government and Civil Society*. Washington : Banque mondiale.

Pearson, R. 2007. « Reassessing paid work and women's empowerment: lessons from the global economy ». Dans *Feminisms in Development: Contradictions, Contestations and Challenges*,

publié sous la direction de A. Cornwall, E. Harrison, A. Whitehead, 201-213. Londres et New York : Zed Books.

Pearson, R. 2014. « Gender, globalization and the reproduction of labour: Bringing the state back in ». Dans *New Frontiers in Feminist Political Economy*, publié sous la direction de S.M. New York et Londres : Routledge.

Peluso, N. 2015. « Making gold territories in an urbanizing "frontier": Agrarian transformations and smallholder gold miners in Indonesia ». Exposé présenté dans le cadre de la Conférence internationale « Between the Plough and the Pick: Informal Mining in the Contemporary World », Université nationale australienne, Canberra, 4-6 novembre.

Perks, R. 2013. « The Inclusion of Artisanal and Small-Scale Mining in National Legislation : Case Studies from Sub-Saharan Africa ». 59 *Rocky Mt. Min. L. Inst*. 19.

PNUD. 2016. « Développement humain pour tous ». Note d'information pour les pays concernant le Rapport sur le développement humain 2016 : Congo (République démocratique du). http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/COD.pdf (en anglais)

Radley, B. et C. Vogel. 2014. « 'Conflict Minerals' - an Open Letter ». 9 septembre 2014.

Rai, S.M. et G. Waylen. 2014. *New Frontiers in Feminist Political Economy*. Londres et New York : Routledge.

Risman, B.J. 2004. « Gender as a Social Structure: Theory Wrestling with Activism ». *Gender and Society* 18(4): 429-50.

Seay, L.E. 2012. « What's Wrong with Dodd-Frank 1502? Conflict Minerals, Civilian Livelihoods, and the Unintended Consequences of Western Advocacy », *Document de travail, Washington DC : Center for Global Development*.

Sebina-Ziwa, A. 1995. *Gender Perspectives on Land Ownership and Inheritance in Uganda,* Access to land and other natural resources in Uganda : Research and Policy Development Project. Research Paper 16, élaboré pour le compte du Makerere Institute of Social Research et du Land Tenure Center. Madison, WI: Land Tenure Center.

Sweetser, Anne T., Farzaneh, Nassrin et Laurent Kopi. 2012. « Gender Assessment for the Democratic Republic of Congo ». Élaboré pour le compte de USAID, 31 juillet.

Tripp, A. 2004. « Women's movements, customary law, and land rights in Africa : the case of Uganda ». *African Studies Quarterly* 7(4) : 1-19.

Tripp, A., Casmiro, I., Kwesiga, J. et A. Mungwa. 2009. *African women's movements: Transforming political landscapes.* Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.

Turshen, M. 2016. *Gender and the Political Economy of Conflict in Africa: The persistence of violence*. Londres : Routledge.

USAID/Rwanda. 2015. « Gender analysis for USAID/Rwanda : Valuing open and inclusive civic engagement project », janvier, en ligne. https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1860/GA%20-%20VOICE%20project%20-%20FINAL%20Jan%2021%202015%20-%20Public%20Version%20%281%29.pdf

Van Bockstael, S. 2014. « The persistence of informality: Perspectives on the future of artisanal mining in Liberia ». *Futures 62: 10-20.*

Werthmann, K. 2009. « Working in a boom-town : Female perspectives on gold-mining in Burkina Faso ». *Resources Policy* 34: 18-23.

Weyns, Y., Hoex, L. et K. Matthysen. 2015. *Analysis of the Interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo : 2015 Update*. Antwerp: International Peace Information Service.

Whitehead, A. 2009. « The Gendered Impacts of Liberalisation policies on African agricultural economies and rural livelihoods ». *Rapport provisoire pour UNRISD : « Égalité des sexes : En quête de justice dans un monde d'inégalités ».*

Annexe A – Contraintes liées au genre signalées par les femmes qui travaillent dans les mines

- À la mine de wolframite de la Province du Nord au Rwanda, la plupart des femmes se consacrent au tamisage, ne travaillant souvent qu'avec les résidus, car les sables minéralisés provenant des tunnels sont généralement réservés ou offerts d'abord à d'autres hommes. La norme qui s'applique ici, c'est que les hommes sont plus naturellement les travailleurs miniers et devraient donc avoir accès au meilleur sable minéralisé.

- À la même mine, l'idée généralement admise par plusieurs des hommes et des femmes avec qui notre équipe de recherche s'est entretenue, c'est que les femmes sont trop faibles physiquement pour manier un marteau-piqueur ou s'occuper du lavage à l'écluse. En conséquence de cette norme au sujet des différences corporelles entre hommes et femmes, les femmes se voient privées de la possibilité d'un meilleur salaire. Le travail au marteau-piqueur donne la chance de toucher un salaire mensuel, qu'il y ait production ou non ; le lavage à l'écluse permet d'accélérer l'activité de tamisage et peut donner une plus grande production que le lavage au tamis.

- Dans la mine de cassitérite et de coltan du Rwanda, les femmes s'adonnent principalement au transport de sacs de minerai depuis les tunnels jusqu'à l'extérieur et certaines aident les tamiseurs à mettre le sable dans les écluses. Des hommes et des femmes travaillant dans cette mine disent que les femmes n'ont pas les connaissances ni les capacités physiques voulues pour assumer d'autres tâches sur le site minier. Les travaux que les femmes sont considérées capables d'accomplir (par ex. sortir des sacs de sable de puits de mine parfois très étroits) et l'aide aux tamiseurs, sont les moins bien payés (1,000 et 800 RWF respectivement).

- À la mine d'étain de la Région occidentale de l'Ouganda, seuls des hommes travaillent en groupes de tamiseurs qui vendent leurs services aux équipes. Des répondants ont expliqué que seuls les hommes ont le savoir-faire nécessaire pour cribler le sable pendant le tamisage de sorte que l'étain ne soit pas versé dans les résidus pendant le processus. Ils disent qu'il faut un physique plus masculin pour manier le tamis et que les femmes ressentent souvent des douleurs à la poitrine lorsqu'elles essaient de le faire. Les groupes de tamiseurs qui vendent leurs services gagnent davantage que des personnes qui se livrent seules au tamisage des résidus.

- Dans la mine d'étain et de tungstène du Sud-Kivu, la plupart des femmes n'ont pas les moyens de devenir de « petites négociantes ». Ce poste est dominé par les hommes ; les quelques femmes qui sont acheteuses de minerais avaient des fonds provenant d'autres activités commerciales. La difficulté qu'ont d'autres femmes à acquérir du capital dans l'économie politique en général limite leur participation économique à l'EMAPE.

- Dans la même zone minière du Sud-Kivu, en RDC, aucune femme ne possède de puits. Seuls les hommes ont assez de capital et les liens nécessaires avec le chef de colline pour assumer la fonction plus lucrative de propriétaire de puits. Sur le site de l'Ituri, presque tous les AFM sont des hommes et seules trois des plus de 150 écuries (équipes minières) sont dirigées par des femmes.